

L'äëus

LA REVUE ÉTUDIANTE

EN HISTOIRE ET EN LETTRES DE L'UQAR

***LAIUS*, vol. 11, 2018**

Comité éditorial

Laurence Des Lauriers-Chouinard, coordonnatrice
Emmy Lapointe, coordonnatrice
Mary-Ève Joubert, infographie
Élodie Poirier, infographie
Anthony Carrier, révision
Arthur Poirier-Roy, révision

Catherine Broué, professeure
Maxime Gohier, professeur
Claude La Charité, professeur
André Mineau, professeur

Remerciements

Arianne Allard
Julien Francoeur-Beaulieu
Marie-Pier Pinel

Coordonnées

Département des lettres et humanités
Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec) G5L 3A1
revuelaius@hotmail.com

La publication de la revue *Laius* est rendue possible grâce à l'appui financier et logistique des modules d'histoire et de lettres de l'UQAR, du Fonds de soutien aux projets étudiants, de l'Association générale des étudiantes et étudiants du campus de Rimouski (AGECAR), de l'Association des étudiantes et étudiants en histoire (AEEH) et du Regroupement des étudiantes et des étudiants en lettres (RÉEL).

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU COMITÉ ÉDITORIAL.....	5
LE PLAN MARSHALL : MAGNANIMITÉ OU OPPORTUNISME AMÉRICAIN ?.....	7
Alyson Blaquière	
<i>LIQUIDATION</i> : LE TÉMOIGNAGE ET SA RÉCEPTION.....	19
Arielle Jarry	
REPRÉSENTATIONS DE LA LANGUE QUÉBÉCOISE DANS <i>PAUL À LA PÊCHE</i> DE MICHEL RABAGLIATI.....	29
Myriam Côté	
LE ROMAN DU TERROIR. LITTÉRATURE ET IDENTITÉ NATIONALE AU XIX^E SIÈCLE	
LE CAS DE <i>LA TERRE PATERNELLE</i> DE PATRICE LACOMBE ET DE <i>JEAN RIVARD</i> D'ANTOINE GÉRIN-LAJOIE.....	43
Thibault Dugois	
JOHN A. MACDONALD ET SA PERCEPTION DES CANADIENS FRANÇAIS.....	57
Justin Dubé	

MOT DU COMITÉ ÉDITORIAL

Le comité éditorial de *Laius* est fier de présenter cette onzième édition de la revue étudiante en histoire et en lettres de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Encore cette année, l'Association des étudiantes et étudiants en histoire (AEEH) et le Regroupement des étudiantes et des étudiants en lettres (RÉEL) sont partenaires à parts égales dans le processus de création et de financement de la revue. Nous sommes fiers de représenter l'esprit de collaboration et de partage qui anime le département de lettres et humanités de notre belle université.

La revue *Laius* offre une plateforme essentielle pour la diffusion des travaux de recherche des futurs historien.nes et littéraires de l'UQAR. Cette publication, l'un des projets phare de l'AEEH et du RÉEL, permet ainsi aux étudiantes et étudiants du département des lettres et humanités de publier le fruit de leurs recherches dans une revue à caractère scientifique. *Laius* leur offre la possibilité de se familiariser avec le processus éditorial de la publication scientifique. Ce processus demandant beaucoup de rigueur, de persévérance et de réécriture, cette expérience formatrice est une étape fondamentale dans la formation de tous chercheur et chercheuse.

Les articles publiés dans la présente édition de la revue *Laius* représentent un bref échantillon de ce qui passionne la relève étudiante en matière de recherche scientifique. Ces articles abordent ainsi des sujets aussi divers que le plan Marshall, la littérature de l'indicible à partir d'une œuvre d'Imre Kertész, les questions sociolinguistiques dans une bande-dessinée de Michel Rabagliati, le roman du terroir et la figure controversée de John A. Macdonald. Le comité remercie chaleureusement les auteur.e.s qui ont joué avec rigueur le jeu de la publication scientifique.

La réalisation de cette édition n'aurait pas été possible sans le travail et la participation de Anthony Carrier, Laurence Des Lauriers-Chouinard, Mary-Ève Joubert, Emmy Lapointe, Élodie Poirier et Arthur Poirier-Roy, étudiant.e.s membres du comité de

rédaction de la revue. Nous tenons également à souligner le travail essentiel des professeur.es Catherine Broué, Maxime Gohier, Claude La Charité et André Mineau, qui ont consacré un temps précieux pour que la revue ait la qualité qu'elle a aujourd'hui. Un merci spécial à Julien Francoeur-Beaulieu, Arianne Allard et Marie-Pier Pinel pour leur aide sporadique et essentielle.

Le comité souligne également l'appui des modules de lettres et d'histoire de l'UQAR, de l'AEEH et du RÉEL, de l'Association générale des étudiantes et étudiants du campus de Rimouski (AGECAR), ainsi que du Fonds de soutien aux projets étudiants de l'UQAR, qui ont rendu possible la production de cette onzième édition.

Enfin, merci à vous, chères lectrices et chers lecteurs. C'est pour vous que nous avons travaillé d'arrache-pied pour la publication de cette revue. Nous espérons que les articles satisferont votre soif de connaissances nouvelles en littérature et en histoire.

Le comité éditorial de la revue *Laius* 2018.

LE PLAN MARSHALL : MAGNANIMITÉ OU OPPORTUNISME AMÉRICAIN ?

Alyson Blaquière

Candidate à la maîtrise en histoire (Université Laval)

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le monde entier est confronté à de nombreux bouleversements avec lesquels il faut apprendre à composer. Certains États, très puissants avant la guerre, sont désormais anéantis, alors que d'autres ont acquis une puissance qui suscite doutes et inquiétudes. L'Union soviétique, par exemple, connaît une croissance majeure de son pouvoir militaire et économique, ce qui chambarde les relations internationales. Pour plusieurs pays, dont les États-Unis, la politique extérieure des Soviétiques tend à menacer la stabilité mondiale, voire la paix à l'international¹. Le contexte global ne manque pas d'inquiéter les Américains qui constatent que les forces antidémocratiques montent en puissance alors que le « monde libre » se trouve, quant à lui, dans des conditions favorisant l'émergence et la consolidation du communisme en son sein. Le communisme prospère dans les populations aux prises avec des problèmes de famine, de désordre économique, de peur, de désespoir, etc. Or, à l'aube de la Guerre froide, un grand nombre de pays se trouvent dans cette situation². Lorsque prend fin le second conflit mondial, la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie et la Yougoslavie se trouvent déjà sous domination communiste. D'autres pays tels que la Hongrie, l'Italie, la France et l'Autriche sont aux prises avec des foyers communistes implantés chez eux, qui témoignent d'une infiltration progressive du communisme en Europe de l'Ouest³.

Les États-Unis se retrouvent donc dans un contexte où il semble prioritaire d'intervenir contre les menaces d'agression pesant sur

¹ Dennis Merrill, *Documentary History of the Truman Presidency*, Bethesda, University publications of America, vol. 7, 1996, p. 121.

² Dennis Merrill, *Documentary*, ouvr. cité, vol. 8, p. 28.

³ Dennis Merrill, *Documentary*, ouvr. cité, vol. 8, p. 8 et 29.

des nations vulnérables. C'est dans cette optique que le *containment*⁴ américain, le cœur de la doctrine Truman, cherche à répondre ou à contrer l'expansionnisme et l'interventionnisme soviétiques⁵. Ainsi, au lendemain de la guerre, les conseillers du président Truman eux-mêmes s'entendent pour dire qu'il faut se méfier de l'Union soviétique qui cherche à étendre son influence à des nations qui ne sont pas en mesure d'y résister. Ils entrevoient également la possibilité de mettre en place une zone d'influence soviétique en Europe de l'Est afin de limiter cette expansion qui serait grandement néfaste pour l'Europe de l'Ouest et pour les États-Unis. Le consensus parmi ses conseillers décide Truman à apporter une assistance à l'Europe. Cherchant l'approbation du Congrès, d'une part, et le soutien de l'opinion publique, d'autre part, son administration présente les différentes interventions qu'il préconise, notamment le plan Marshall, comme particulièrement profitables aux États-Unis⁶. Sa position, dès lors, s'inscrit dans l'exceptionnalisme américain en soutenant que les États-Unis n'ont d'autre choix que d'accepter leur rôle de « leader du monde libre » et, par le fait même, les devoirs qui en découlent. Parmi ces responsabilités figure celle de « sauver » le monde libre de la « menace » soviétique en raison du caractère subversif du communisme et de la dangerosité de son expansionnisme⁷.

⁴ Le *containment* (connu sous le terme « endiguement » en français) est une politique qui marque les relations étrangères des États-Unis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Elle consiste à contenir l'influence soviétique qui cherche à s'étendre sur des nations affaiblies par la guerre. Dès 1947, le *containment* se retrouve au cœur de la doctrine Truman, qui vise à soutenir, financièrement puis militairement, les pays qui tentent de résister à la subversion et aux agressions communistes. Ultimement, cette politique d'endiguement du communisme marquera de manière importante la politique étrangère américaine tout au long de la Guerre froide.

⁵ Cecil Jr. Crabb, *The Doctrines of American Foreign Policy: Their Meaning, Role, and Future*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1982, p. 136-137.

⁶ Cecil Jr. Crabb, *The Doctrines*, ouvr. cité, p. 122-123.

⁷ Gilles Vandal, « L'exceptionnalisme comme fondement moral de la politique étrangère », dans Charles-Philippe David, dir., *Théories de la politique étrangère américaine : auteurs, concepts et approches*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2012, p. 97.

Dans l'historiographie, le plan Marshall et les motivations qui se cachent derrière cette initiative de l'administration Truman ont été interprétés de différentes manières. Au cours des années 1950 et 1960, il s'agissait surtout de mettre de l'avant le caractère altruiste de l'intervention américaine visant d'abord et avant tout à venir en aide à une Europe dévastée par la guerre et à œuvrer au relèvement de son économie. Durant les années 1970, les historiens ont eu tendance à assimiler le plan Marshall à l'impérialisme américain. Les décennies subséquentes sont effectivement davantage marquées par un regard plus critique à l'égard du programme américain. Certains historiens vont même jusqu'à soutenir que ce dernier a contribué à la division de l'Europe entre Est et Ouest. À partir des années 1980 et jusque dans les années 2000, l'historiographie considère le plan Marshall comme relevant directement de la doctrine Truman, estimant qu'il correspond tout à fait à la politique de *containment*. Par ailleurs, on reconnaît de plus en plus que les Américains ont pu être motivés par la crainte que leurs exportations ne déclinent dangereusement dans un contexte où l'Europe est à genoux économiquement. C'est dans ce courant d'idées précis que se place notre étude.

Nous nous intéresserons ici à cette initiative marquante prise par les États-Unis dans un contexte mondial particulier : la mise en place du plan Marshall. Nous chercherons à exposer en quoi l'*European Recovery Program* (ERP), annoncé par le Secrétaire d'État George Marshall le 5 juin 1947, sert les intérêts américains au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, plus précisément entre 1947 et 1952 (fin du plan Marshall). Notre hypothèse s'articule en deux aspects complémentaires. Nous croyons que l'ERP vise, d'une part, à préserver la prospérité économique à laquelle les États-Unis sont parvenus grâce à la forte croissance industrielle qu'a connue le pays pendant la guerre. D'autre part, nous pensons également que le plan Marshall s'insère dans une grande tendance, cohérente avec la doctrine Truman, visant à endiguer le communisme. Il s'agirait là de consolider les gouvernements démocratiques, de manière à ce qu'ils soient en mesure de résister à l'influence communiste, et de se réserver des

marchés étrangers indispensables à la prospérité américaine. Afin de cerner en quoi ce programme d'assistance à l'Europe se révèle bénéfique pour les Américains, nous ferons le point sur la situation des États-Unis lorsque prend fin la Seconde Guerre mondiale. Puis, nous examinerons la manière dont se déploie cet appui offert à l'Europe, avant d'analyser les revers de cette aide.

Des incertitudes au lendemain de la guerre

Au terme de la Seconde Guerre mondiale, la situation globale des États-Unis semble plutôt bonne, ce qui, paradoxalement, engendre un climat de peur généralisé. De fait, étant donné la conjoncture somme toute positive dans laquelle se trouve le pays lorsque les hostilités prennent fin, les Américains craignent un changement brusque du contexte socio-économique, notamment en regard du retour de plusieurs milliers de soldats et de la conversion d'une industrie de guerre vers une industrie de paix. Or, on souhaite que perdure la situation favorable dans laquelle se trouve le pays. Dans une logique de production, on considère que les intérêts américains seraient mieux satisfaits dans un monde de plein-emploi soutenu par des marchés mondiaux en expansion et favorisés par l'assistance américaine, plutôt que par les marchés intérieurs. En fait, ce serait autour de 12 millions d'emplois américains qui dépendraient de l'adoption et de la mise en place du plan Marshall⁸. Autrement dit, le commerce étranger des États-Unis, à long terme, dépendrait du rétablissement de l'Europe. Il ne s'agit donc pas seulement d'aide ou de charité à l'égard des Européens. Les États-Unis apparaissent tributaires de la stabilité économique européenne et du rétablissement de la collaboration commerciale avec ce continent. C'est donc dans ce cadre que l'aide américaine cherche à restaurer l'ordre politique et la stabilité économique en Europe en plus de soutenir la résistance à l'expansion soviétique⁹.

⁸ Thomas J. McCormick, *America's Half-Century: United States Foreign Policy in the Cold War*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1989, p. 82.

⁹ Arnold A. Offner, *Another such Victory: President Truman and the Cold War, 1945-1953*, Stanford, Stanford University Press, 2002, p. 220.

Il faut comprendre que cette expansion risquerait de nuire aux intérêts américains. D'abord, le climat de peur qui s'installe aux États-Unis à l'égard de la situation de l'Europe de l'Ouest est largement alimenté par ce qui se passe en Europe de l'Est. Certes, l'oppression qu'instaure l'Union soviétique est répréhensible aux yeux des Américains, mais ce sont concrètement les accords économiques bilatéraux que les Soviétiques mettent en place qui effraient l'administration Truman. En effet, l'Union soviétique conclut des accords bilatéraux avec la Roumanie, la Hongrie, la Bulgarie et la Pologne. Ces accords lui permettront de se rétablir économiquement, grâce aux ressources de ces pays, et de se renforcer militairement, en plus de priver l'Europe de l'Ouest de nombreux produits qui auraient grandement favorisé son rétablissement¹⁰.

Toutefois, ce n'est pas uniquement la menace à l'encontre des intérêts américains qui pousse le gouvernement Truman à s'inquiéter de la situation de l'Union soviétique. Les hauts fonctionnaires américains craignent que la forte croissance de cet État ne favorise son expansion et la brutalité qu'il pourrait mettre en œuvre afin de satisfaire ses ambitions. L'administration Truman voit l'idéologie communiste gagner en popularité un peu partout dans le monde et craint les conséquences qui pourraient en résulter¹¹.

Le déploiement de l'aide américaine

Dans les années qui suivent la fin de la guerre, les États-Unis prennent conscience du fait que la persistance du manque de fonds de l'Europe découlant de la production limitée des États et des faibles revenus liés à l'exportation — ce que l'on a appelé le « dollar gap » — empêche la restauration du commerce international. Cette pénurie entretient l'instabilité politique en

¹⁰ Melvyn P. Leffler, *A Preponderance of Power: National Security, the Truman Administration, and the Cold War*, Stanford, Stanford University Press, 1992, p. 7.

¹¹ Melvyn P. Leffler, *A Preponderance of Power*, ouvr. cité, p. 3.

Europe, ce qui pourrait permettre aux communistes des pays européens de faire des avancées majeures en alignant leur nation sur l'Union soviétique et ce, au détriment de l'économie et de la sécurité nationale américaines¹². Dans ce contexte, l'initiative du plan Marshall devient en quelque sorte une question de sécurité nationale, dans la mesure où on considère les gains soviétiques comme incompatibles avec la prospérité des États-Unis. Le gouvernement américain craint que l'Europe, avec son potentiel militaire et industriel, se retrouve sous le joug de l'Union soviétique, ce qui ne manquerait pas de plonger les États-Unis dans un monde hostile où ils seraient isolés¹³.

À la fin de la guerre, les besoins des pays européens, que ce soit en denrées alimentaires ou en divers autres produits, sont très grands, nettement plus que leur capacité à payer cette aide. Truman et son administration considèrent néanmoins qu'une aide considérable doit leur être fournie pour qu'ils soient en mesure de se remettre sur pied. C'est ainsi que le 19 décembre 1947, Truman adresse une demande officielle au Congrès pour que des fonds soient consacrés à l'aide européenne, à savoir 17 milliards de dollars sur une période de quatre ans. Il précise cependant que l'aide accordée à l'Europe grâce à cet argent diminuerait d'année en année, marquant ainsi une intention claire de faire disparaître l'ERP à long terme. L'administration Truman tente ainsi de montrer qu'elle ne souhaite pas s'engager dans une aide d'une durée et d'une ampleur indéfinies. Il s'agit de donner le coup de pouce qui manque à l'Europe afin qu'elle arrive à se débrouiller seule par la suite¹⁴. Évidemment, la demande de Truman est discutée et fait débat au Congrès. Ce dernier ne peut se prononcer pour quatre ans comme le demande le président, mais accepte d'octroyer une aide de 5,3 milliards de dollars en crédits pour une période de douze mois, aide qui sera effective d'avril 1948 à avril 1949. À terme,

¹² Arnold A. Offner, *Another such Victory*, ouvr. cité, p. 215.

¹³ Melvyn P. Leffler, *A Preponderance of Power*, ouvr. cité, p. 200.

¹⁴ Gérard Bossuat, *L'Europe occidentale à l'heure américaine. Le Plan Marshall et l'unité européenne (1945-1952)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1992, p. 109.

entre 1948 et 1952, ce sera un peu plus de 13 milliards de dollars que les États-Unis auront consacrés à ce programme¹⁵.

Il est important, lorsque l'on cherche à comprendre comment les États-Unis envisagent l'assistance apportée à l'Europe, de prendre en considération qu'ils conçoivent le plan Marshall comme une œuvre de collaboration entre eux et les pays participant à l'ERP et non comme un programme unilatéral d'aide au rétablissement économique des pays européens. En effet, l'administration Truman ne voit aucunement le plan Marshall comme un programme unilatéral d'aide au rétablissement économique des pays européens. Pour le département d'État américain, l'aide apportée dans le cadre de l'ERP est ponctuelle et ne dispense pas les pays européens de tout mettre en œuvre pour se relever de la Seconde Guerre mondiale¹⁶. Il est impératif que les nations participant à l'ERP soient prêtes à s'aider elles-mêmes et à s'entraider les unes les autres¹⁷. L'Union soviétique s'oppose d'ailleurs au plan Marshall, ce qui conforte l'opinion de l'administration Truman : le plan Marshall nuirait à l'Union soviétique, notamment en mettant un frein à l'expansion de ses frontières et de son pouvoir en Europe¹⁸.

Il est d'ailleurs intéressant de s'arrêter un instant sur la situation de l'État soviétique à l'égard du plan Marshall. Initialement, les États-Unis avaient inclus l'Union soviétique dans les pays admissibles à l'aide américaine, mais celle-ci avait refusé d'adhérer à l'ERP. Pour l'historienne Denise Artaud, les États-Unis auraient habilement manœuvré et avaient prévu ce refus¹⁹. Lorsque le plan Marshall est présenté aux pays européens, les États-Unis sont déjà bien conscients de la grande difficulté qu'ils éprouvent à traiter

¹⁵ Gérard Bossuat, *L'Europe occidentale*, ouvr. cité, p. 111.

¹⁶ George Marshall, « European Initiative Essential to Economic Recovery », *Department of State Bulletin*, n° 415, 15 juin 1947, p. 1160.

¹⁷ Dennis Merrill, *Documentary*, ouvr. cité, vol. 8, p. 654.

¹⁸ Dennis Merrill, *Documentary*, ouvr. cité, vol. 8, p. 654.

¹⁹ Denise Artaud, *La fin de l'innocence : les États-Unis de Wilson à Reagan*, Paris, Armand Colin, 1985, p. 161.

avec l'Union soviétique, ce que l'on avait notamment pu constater lors de la négociation des traités de paix avec l'Allemagne et l'Autriche. Toutefois, ce que Denise Artaud souligne et qui mérite notre attention, c'est que la participation de l'Union soviétique au programme américain aurait abouti à une fin de non-recevoir de la part du Congrès, entre autres parce que les coûts qu'il aurait alors engendrés auraient été trop grands pour que ce dernier les approuve. Ainsi, les États-Unis auraient offert la possibilité à l'Union soviétique d'adhérer au plan Marshall de manière à éviter d'avoir l'air de priver l'Europe de l'Est de leur assistance²⁰, mais leur proposition aurait été suffisamment bien formulée pour que les États-Unis puissent s'attendre au refus de l'État soviétique et, à sa suite, de ses pays satellites. En effet, la transparence exigée des pays participants en ce qui concerne leur situation économique ne pouvait être acceptée par le Kremlin²¹.

Les revers de la générosité américaine

L'aide qu'accordent les États-Unis à l'Europe vient évidemment avec quelques mesures dont il faut tenir compte. D'abord, comprenons que l'un des principaux points allant de pair avec le soutien des États-Unis touche aux modalités entourant le commerce et les échanges en Europe. En effet, les Américains demandent à ce que les seize nations²² désirant participer au plan Marshall acceptent de coopérer les unes avec les autres pour faciliter et stimuler les échanges de biens entre elles, mais également avec d'autres pays. Il leur est entre autres demandé de minimiser autant que possible les barrières douanières. Ainsi, en cherchant à favoriser la production de biens, à stabiliser les marchés pour la circulation de ces biens et en abaissant les

²⁰ Denise Artaud, *La fin de l'innocence*, ouvr. cité, p. 161.

²¹ Denise Artaud, *La fin de l'innocence*, ouvr. cité, p. 161-162.

²² Les seize pays qui adhèrent au plan Marshall sont l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Irlande, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Suisse et la Turquie.

barrières douanières, on œuvre à la reconstruction de l'Europe²³. En encourageant la libéralisation des échanges, l'administration Truman entend poser les assises d'une paix économique. C'est dans ce contexte que les États-Unis s'imposent comme leaders de la paix et de la stabilité économique mondiales²⁴.

La cause de la réhabilitation de l'économie mondiale est importante pour les États-Unis non seulement parce qu'elle va de pair avec la restauration de la paix mondiale, mais aussi parce qu'elle sous-tend la sécurité et la prospérité nationales. En effet, les États-Unis sont dépendants des pays étrangers pour l'importation de certains produits, notamment des matières premières et des minéraux. De plus, ils ont aussi besoin des marchés étrangers pour écouler leur propre production²⁵. En regard de cette conjoncture, l'initiative américaine semble motivée également par des intérêts économiques et non pas seulement par une volonté d'endiguer le communisme ou d'œuvrer au relèvement de l'Europe. En fait, les États-Unis peuvent ainsi retrouver et consolider des débouchés pour leurs produits qui sont primordiaux pour le maintien de leur prospérité économique et industrielle. Le gouvernement américain conçoit alors, conformément aux idées de l'ancien secrétaire d'État Cordell Hull (en poste de 1933 à 1944), que les marchés extérieurs sont effectivement essentiels à la prospérité du pays²⁶.

Il importe également de préciser les devoirs qu'entraîne le plan Marshall pour les pays européens. Une partie de l'aide américaine est accordée sous forme de biens en échange de devises locales. Évidemment, l'ERP n'est pas présenté sous cet angle au Congrès, car considérer ces devises comme des paiements reviendrait à

²³ George Marshall, « Renewal of the Trade Agreements Act », *Department of State Bulletin*, n° 463, 16 mai 1948, p. 651.

²⁴ Harry Truman, « Letter to the Chairmen, Senate Finance and House Ways and Means Committees, on Extending the Trade Agreements Act », *Public Papers of the Presidents of the United States*, 8 janvier 1949, p. 27.

²⁵ Harry Truman, « International Economic Policy », *Department of State Bulletin*, No. 532, 12 septembre 1949, p. 401.

²⁶ Denise Artaud, *La fin de l'innocence*, ouvr. cité, p. 162.

reconnaître que l'objectif du plan Marshall consiste à vendre des produits américains pour des devises étrangères et non pas à aider l'Europe à se relever de la guerre²⁷. Par ailleurs, l'*Economic Cooperation Act* de 1948 décrète que les pays bénéficiaires doivent soumettre l'utilisation qu'ils entendent faire des « fonds de contrepartie » qu'ils détiennent à l'approbation de l'Administration de coopération économique, de manière à en éviter des usages qui favoriseraient l'inflation²⁸. En vertu des accords conclus entre les États-Unis et les pays recevant leur assistance dans le cadre du plan Marshall, certaines contreparties dues aux États-Unis ne manquent donc pas de susciter de la crainte quant au respect de la souveraineté des États.

Conclusion

En conclusion, le plan Marshall a effectivement bel et bien servi les intérêts américains. Il a permis aux États-Unis de veiller à la préservation de leur propre économie en renforçant celle de l'Europe et, par le fait même, a contribué à l'endigement du communisme. Aussi, lorsque le plan Marshall a touché à sa fin en 1952, le président Truman lui-même a soutenu qu'apporter de l'aide aux nations étrangères, surtout dans le contexte particulier de la Guerre froide, revenait à renforcer les États-Unis. Pour lui, si l'humanité devait se diriger vers une guerre opposant le monde libre à un monde d'oppression, il fallait que les nations dont on souhaitait l'appui luttent du côté des combattants pour la liberté, mais encore fallait-il qu'elles aient la force économique et militaire de le faire²⁹. Cependant, l'incidence du plan Marshall a été encore plus grande. Comme le souligne l'historien Arnold A. Offner, « Truman had reason to reflect that “history” would record the

²⁷ Charles, P. Kindleberger, *Marshall Plan Days*, London, Routledge, 2010, p. 78.

²⁸ Charles, P. Kindleberger, *Marshall Plan Days*, ouvr. cité, p. 78.

²⁹ Harry Truman, « Address at the Dedication of the New AMVETS Headquarters in Washington », *Public Papers of the Presidents of the United States*, 18 avril 1952, p. 281.

Marshall Plan as one of America's greatest contributions to world peace³⁰ ».

Même avant la fin du plan Marshall, on pouvait déjà en reconnaître les bienfaits. De fait, trois ans après l'entrée en vigueur de l'ERP, le gouvernement américain faisait le point sur son intervention dans une Europe qui, au lendemain de la guerre, était menacée par le chômage endémique, les risques de famines, l'instabilité politique, etc. On constate alors que les efforts des États-Unis, conjugués à l'entraide entre les pays d'Europe, ont permis de préserver les libertés et les institutions démocratiques en plus de reconstruire l'économie européenne³¹. Avec l'approbation du Congrès pour lancer le plan Marshall et la participation des seize nations d'Europe de l'Ouest ayant adhéré au programme américain, on est effectivement parvenu à éviter l'effondrement général de l'Europe et à redonner espoir en un monde qui pourrait continuer sa poursuite du progrès économique³². À terme, le plan Marshall a permis le rétablissement économique de l'Europe, sa stabilisation politique et l'affaiblissement de l'influence soviétique en Europe de l'Ouest³³.

³⁰ Arnold A. Offner, *Another such Victory*, ouvr. cité, p. 244.

³¹ Harry Truman, « Statement by the President on the Third Anniversary of the European Recovery Program », *Public Papers of the Presidents of the United States*, 2 avril 1951, p. 209.

³² Harry Truman, « Voluntary Association Among Free Nations for Security and Liberty », *Department of State Bulletin*, n° 531, 5 septembre 1949, p. 344.

³³ Charles, P. Kindleberger, *Marshall Plan Days*, ouvr. cité, p. 103 ; Melvyn P. Leffler, *A Preponderance of Power*, ouvr. cité, p. 462.

***LIQUIDATION* : LE TÉMOIGNAGE ET SA RÉCEPTION**

Arielle Jarry

Étudiante au baccalauréat en lettres (UQAR)

Les années suivant la Seconde Guerre mondiale ont vu se développer une « littérature de la Shoah », avec des auteurs tels que Jorge Semprún, Primo Levi, Charlotte Delbo et Elie Wiesel. Leurs œuvres ont profondément bouleversé l'Occident, exposant les pans les plus sordides de l'humanité. Malgré le passage du temps, l'Holocauste a laissé une trace indélébile sur l'Histoire, sur la politique internationale et plus particulièrement sur les arts. Ces œuvres permettent de soulever de nombreuses interrogations quant au statut du monde post-génocidaire dans lequel nous vivons : est-il possible de représenter les camps de concentration par des illustrations, au cinéma ou par la fiction ? A-t-on même le droit de le faire et, si c'est le cas, de quelle manière ? Certains écrivains s'efforcent de raconter leur histoire de manière crue et objective, tandis que d'autres opteront pour la fiction dans l'espoir de gommer les angles de cette réalité ; Elie Wiesel, pour sa part, affirme qu'il s'agit d'un « indicible », d'une expérience qui échappe à toute tentative de narration. Y a-t-il toutefois une façon éthique d'écrire et de lire les témoignages de l'horreur ? La littérature possède-t-elle, davantage que le documentaire, la capacité de s'approcher d'une vérité ? Sans nécessairement parvenir à une réponse concluante, le présent travail se penchera, à partir du roman d'Imre Kertész, *Liquidation*, sur le rapport complexe entre le témoignage, la littérature et la réception de ce type d'œuvre. Tout d'abord, nous présenterons le roman et mettrons en place la notion d'horizon d'attente en expliquant comment Kertész s'en détourne. Nous nous tournerons ensuite vers les stratégies employées par l'auteur afin d'aborder le sujet de l'expérience concentrationnaire, notamment l'ironie et le recours à la fiction. Finalement, nous tâcherons de poser un regard sur la portée de cette œuvre concernant la place particulière qu'elle occupe au sein de la littérature de la Shoah.

Né en 1929 dans une famille juive à Budapest, Imre Kertész a fait l'expérience des camps d'Auschwitz et de Buchenwald alors qu'il n'avait que quinze ans. Ce sujet traverse plusieurs de ses œuvres, à l'instar de l'absurdité du monde et du désillusionnement. En raison de la censure exercée par le Parti communiste hongrois, ce n'est que durant les années 1980 que son talent est reconnu. Néanmoins, un prix Nobel de littérature lui est décerné en 2002 et contribue à sa renommée.

L'intrigue de *Liquidation* se résume aisément : l'histoire se situe en Hongrie en 1999, et met en scène Keserú, un éditeur à la recherche de l'« ultime manuscrit » qu'aurait laissé l'écrivain B avant de se suicider. En dépit de cette apparente simplicité, le roman de Kertész déjoue ce que le théoricien Hans Robert Jauss définit comme *l'horizon d'attente* du lecteur : celui-ci est « prédisposé à un certain mode de réception. [L'œuvre] évoque des choses déjà lues, met le lecteur dans telle ou telle disposition émotionnelle, et dès son début crée une attente de la "suite", du "milieu" et de la "fin" du récit¹. » Les thèmes abordés par le roman de Kertész ne sont donc pas une nouveauté dans la sphère littéraire. Le public a déjà lu des œuvres portant sur l'Holocauste, ainsi que sur le climat social de la Guerre froide, et se sert de l'ensemble de ses connaissances afin d'anticiper ce qui se déroulera dans *Liquidation*. Ce qui contredit l'attente du public n'est pas tant le contenu du livre que la narration, la façon d'énoncer ce contenu.

Une atmosphère de cynisme et de désillusion plane sur le récit. Il est possible de le constater dès les premières pages avec la description des rues dites banales de Budapest :

Des voitures stationnaient sur les trottoirs maculés de cambouis, jonchés d'ordures et de crottes de chien, et, dans les couloirs d'un mètre de large qui séparaient les autos des murs lépreux des immeubles, des passants banals et ordinaires vauquaient à leurs

¹ Hans Robert Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, collection « Tel », 1990, p. 55.

occupations, l'expression hostile de leurs visages trahissant de sombres pensées².

Dans ce passage, chaque élément contribue à donner aux rues une apparence délabrée et menaçante ; même l'expression des passants « trahit » au lieu d'« exprimer » ou de « laisser deviner ». Si plusieurs ouvrages de la littérature de la Shoah dépeignent un monde froid et d'une épouvantable cruauté, la présente description donne pour sa part au roman un ton ironique, car la décrépitude tient trop de l'hyperbole pour que l'on y adhère réellement.

Face à des textes qualifiés d'« obscurs », Philippe Hamon préconise l'analyse du statut du narrateur dans le but « de mieux cerner, peut-être, les stratégies de la lisibilité-illisibilité (de l'*ironie* ?) dans le texte³. » Le contexte sociohistorique dans l'univers de *Liquidation* a été clairement établi, et les dates sont indiquées de manière à ne pas induire en erreur le lecteur quant à la temporalité du récit. C'est chez le personnage de Keserú que se situe le problème, car sa position de narrateur est ambivalente. Au premier abord, il affiche un désir de transparence en introduisant les sujets dont il compte traiter plus tard. Il entame donc un pan du récit ainsi :

Si je souhaite considérer ma vie comme une histoire [...] il faut que je raconte celle de B. Je vais essayer de résumer brièvement au moins le début de cette histoire — celle de B. —, son origine, pour ainsi dire, et donc tout ce qu'il faut savoir à propos du tatouage et que je n'ai pas dit au policier — ni à personne d'autre —, parce que j'avais l'impression que cette histoire était irracontable (*LI*, p. 33).

Dans ce roman où les genres se mélangent et où les niveaux de narration peuvent être ardues à départager en raison de la mise en

² Imre Kertész, *Liquidation*, Arles, Éditions Actes Sud, collection « Babel », 2004 [2003], p. 12. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *LI*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

³ Philippe Hamon, « Narrativité et lisibilité », *Poétique*, n° 40, 1979, p. 457 (en italique dans le texte).

abyrne, ce repère est rassurant pour le lecteur. Keserú propose de livrer les informations nécessaires à la compréhension et à l'interprétation de l'histoire et s'engage effectivement dans cette voie. Il continue de la même façon : « Pour le comprendre, il faut que je remonte loin dans le passé. Que je raconte ma carrière, c'est-à-dire l'histoire de ma déchéance totale » (*LI*, p. 39).

Cependant, la position d'ouverture qu'adopte Keserú envers le lecteur ne tarde pas à prendre fin au cours des pages suivantes : « Allons bon. Laissons tomber. Quelques points de repère suffiront. » (*LI*, p. 39) ; « Pourquoi est-ce que je note tout cela ? Je l'ignore, puisqu'il n'en résulte rien » (*LI*, p. 41) ; « Voilà l'histoire. Assez caractéristique de B. Ou bien : absolument pas caractéristique de B. Je ne sais pas. » (*LI*, p. 64) ; « Je crains d'être incapable de venir à bout de la suite — hypothétique, présente ou passée » (*LI*, p. 82). Ces lignes font de Keserú un narrateur en qui il est difficile de croire. Sa parole n'est pas convaincante : peut-on y accorder une quelconque valeur s'il ne semble pas certain de ce qu'il affirme ? Pourquoi se lancer dans le projet de partager son histoire et celle de B, puis interrompre le récit de la sorte ? Si le lecteur ne peut pas faire confiance au narrateur, il se met à douter du texte et à faire preuve de suspicion à l'égard de ce dernier. Le *pacte de lecture* tel que l'établit Hamon ne peut donc pas avoir lieu. Devant ces éléments, on peut supposer, pour reprendre à nouveau les mots de ce théoricien, que « [l]a faible lisibilité du texte tient à une mise en œuvre parfaitement consciente⁴. » La forme de l'œuvre en devient l'un des thèmes principaux, au détriment des sujets abordés. Le public s'attend à un texte pétri de douleur, et le ton ironique du roman le déçoit. Il n'apparaît pas possible de lire ici une histoire ; il s'agit plutôt d'un commentaire sur la manière dont celle-ci a été élaborée.

Même le sujet des camps de concentration et de la censure communiste est traité de façon ironique.

⁴ Philippe Hamon, « Narrativité et lisibilité », art. cité, p. 463.

- [...] Les joueurs s’asseyent autour d’une table et chacun dit où il a été. Le nom de l’endroit et rien d’autre. Nous avons défini la valeur des jetons sur cette base. Si je me souviens bien, deux Kistarcsa valaient une rue Fő... Un Mauthausen valait un Recksk et demi. [...]
- [B] ne voulait pas tricher. Il avait l’impression d’avoir le poker en poche d’avance.
- Auschwitz, acquiesça Kürti. Imbattable (*LI*, p. 54-55).

Ce « poker concentrationnaire » est qualifié de cynique par l’un des personnages, mais un autre lui réplique qu’ils jouaient simplement « avec les valeurs que la vie leur avait données » (*LI*, p. 55). L’expérience des camps de travail hongrois devient un simple jeu, et Auschwitz est la carte qui surpasse toutes les autres. Dans un fragment rédigé par B apparaît ainsi la phrase : « la vie est un vaste camp de concentration » (*LI*, p. 60). Ces passages accordent à Auschwitz le caractère inhumain que le public a déjà vu dans d’autres œuvres de la littérature de la Shoah, mais cette horreur est teintée d’ironie, d’absurdité. Les personnages ne s’insurgent pas contre les camps : ils acceptent ce passé avec résignation et désillusionnement, mais on pourrait déceler de l’ironie même dans cette réaction. Un monde qui a donné naissance à Auschwitz, qui a permis son existence, ne peut pas être défini autrement que par l’absurdité.

Bien sûr, il est inutile de prétendre savoir pourquoi Kertész a rédigé son roman de cette manière ou d’en chercher la raison. Jauss renchérit avec le propos suivant :

La valeur et le rang d’une œuvre littéraire ne se déduisent ni des circonstances biographiques ou historiques de sa naissance, ni de la seule place qu’elle occupe dans l’évolution d’un genre, mais de critères bien plus difficiles à manier : effet produit, « réception », influence exercée, valeur reconnue par la postérité⁵.

Il nous est impossible d’avoir accès aux intentions de l’auteur, mais on peut en revanche s’intéresser aux effets que produit la forme du roman au fil de la lecture.

⁵ Hans Robert Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, ouvr. cité, p. 26.

Tout d'abord, *Liquidation* contourne habilement le problème de l'indicible. Dans d'autres œuvres telles que la trilogie de l'écrivaine française Charlotte Delbo, *Auschwitz et après*, l'écriture sert à rendre compte de l'horreur et du processus ordonné de déshumanisation qui a eu lieu dans ce camp. Cette expérience est toutefois impossible à transmettre et à décrire dans sa totalité ; le langage échoue et les mots manquent à l'auteure. « Aucune description ne peut donner idée de ces godasses que nous avons⁶. » Toute tentative d'illustration est avortée ; les chaussures que portaient les détenues du camp ne sont pas de ce monde, pas plus que le temps, qui est qualifié d'aboli⁷. Elle continue plus tard : « [D]e ma mémoire ne s'éveillent que des images si pauvres que les larmes me viennent de désespoir. [...] Ma mémoire a perdu tout son sang⁸. » Le langage et la pensée pâlisent devant les atrocités ; l'écriture ne trouve que des clichés et des lieux communs pour les représenter. Colin David explique dans son article, *Littérature de l'holocauste et éthique de la lecture*, que « [l]a littérature de l'holocauste est le plus souvent caractérisée par un doute intense sur la valeur, l'utilité et même la possibilité de l'écriture qui tente d'élucider les camps de la mort.⁹ » Mettre des mots sur l'indicible permet au public d'entrevoir une partie de cette expérience, mais celle-ci se retrouve déformée, comme une mauvaise traduction : « Et maintenant je suis dans un café à écrire cette histoire — car cela devient une histoire¹⁰. » Le passage du vécu au récit fait justement et inévitablement de l'horreur un récit.

⁶ Charlotte Delbo, *Aucun de nous ne reviendra*, Paris, Éditions de Minuit, 1970 [1965], p. 122.

⁷ Charlotte Delbo, *Aucun de nous ne reviendra*, ouvr. cité, p. 53.

⁸ Charlotte Delbo, *Aucun de nous ne reviendra*, ouvr. cité, p. 177, 179.

⁹ Colin David, « Littérature de l'holocauste et éthique de la lecture », *Études littéraires*, vol. 31, n° 3, 1999, p. 65.

¹⁰ Charlotte Delbo, *Aucun de nous ne reviendra*, ouvr. cité, p. 45.

De la même façon, le roman *Austerlitz* de Winfried Georg Sebald place l'écriture au service de l'Histoire, comme une façon de consigner le passé et de faire entendre au lecteur la voix des morts.

[L]’obscurité ne se dissipe pas, elle ne fait que s’épaissir davantage si je songe combien peu nous sommes capables de retenir, si je songe à tout ce qui sombre dans l’oubli chaque fois qu’une vie s’éteint, si je songe que le monde pour ainsi dire se vide de lui-même à mesure que plus personne n’entend, ne consigne ni ne raconte les histoires attachées à tous ces lieux¹¹...

Il faut écrire pour aller à contre-courant de l’oubli et de l’écroulement des récits. L’œuvre de Sebald rencontre un problème similaire à celle de Delbo : il est impossible de retranscrire l’intégralité des faits historiques et des détails de chaque vie humaine. Le roman se heurte à cette impasse et l’écriture, subtilement, se désagrège plus qu’elle ne parvient à ériger une mémoire.

Les procédés à l’œuvre dans *Liquidation* font en sorte que la littérature elle-même se retrouve problématisée et mise au centre de l’œuvre. À travers la narration lacunaire de Keserű, le roman avoue son incomplétude — peut-être la littérature le serait-elle toujours, à vrai dire — et incite le lecteur à s’immiscer dans le récit, à le recoudre et à le combler lorsque l’indétermination nécessite son intervention. Jauss explique le processus ainsi :

Dans la triade formée par l’auteur, l’œuvre et le public, celui-ci n’est pas un simple élément passif qui ne ferait que réagir en chaîne ; il développe à son tour une énergie qui contribue à faire l’histoire¹².

Imre Kertész bouleverse les attentes de son public parce qu’il fait de ce dernier un élément actif de son ouvrage, alors que les lecteurs s’attendaient à n’être que des spectateurs. *Liquidation*

¹¹ W. G. Sebald, *Austerlitz*, Arles, Éditions Actes Sud, collection « Babel », 2002 [2001], p. 30-31.

¹² Hans Robert Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, ouvr. cité, p. 49.

requiert un travail de lecture et ne se déploie pas avec la même ampleur sans cette aide. Le témoignage n'est pas uniquement l'action d'une personne, il s'agit d'un geste qui a une portée collective. Le lecteur doit y participer parce qu'il est, lui aussi, un produit de l'Histoire — il est humain lui aussi.

Cette posture d'écriture permet ainsi de contrer l'apathie du lecteur. Si ce dernier ne ressent pas le besoin de faire appel à ses connaissances et aux mécanismes présents dans le texte, son empathie n'est pas sollicitée. Il ne s'agit pas ici pour le lecteur de s'identifier à B ou à Keserű et de vivre le roman à travers leurs yeux comme s'il s'agissait de sa propre vie ; une lecture impliquée permet de trouver la bonne mesure entre la réception pathétique et la réception d'archive, notions développées par le philologue français Georges Molinié. Si une identification absolue au contenu de l'œuvre fait écran à sa littérarité et empêche la considération esthétique, une lecture détachée peut pour sa part engendrer un effet pervers : le lecteur garde une telle distance avec la souffrance dépeinte qu'il ne la considère que comme une donnée permettant d'élargir son encyclopédie personnelle. Une fois l'ouvrage refermé, toute compassion disparaît.

Par sa manière de mettre en avant ses personnages ainsi que d'autres thèmes tels que l'écriture, la recherche de sens, la parole et l'institution littéraire, Kertész montre qu'en fin de compte, le brouhaha de l'histoire des gens ordinaires devient plus bruyant que les grondements sourds des rouages de l'Histoire. Le témoignage des vivants succède au silence des morts. La présence de l'intertextualité élargit également le cadre de référence : « Telle fut mot pour mot notre conversation, pareille à un dialogue morbide de Ionesco » (*LI*, p. 69). En convoquant d'autres auteurs, Kertész souligne que tout est propice à devenir un récit. Peut-être est-ce d'ailleurs cette mise en récit qui permet de continuer. « [I]l faut un art de vivre particulier si l'on veut survivre », affirme B (*LI*, p. 59). Greffer au témoignage des considérations littéraires et esthétiques signifie le rattacher à quelque chose d'œuvré, de construit, par opposition aux camps de concentration dont la finalité était

d'abolir toute trace d'humanité chez les prisonniers. « La seule chose que l'on peut faire avec l'horreur et avec la mort, c'est de l'art¹³. » La littérature n'apparaît pas comme une bouée ou une façade derrière laquelle dissimuler l'innommable, mais se propose comme un mouvement vers la vie.

En conclusion, nous avons vu comment *Liquidation* se place dans la marge de la littérature de la Shoah, mais ne cherche en aucun cas à railler la position des auteurs qui voient dans l'expérience concentrationnaire quelque chose d'irracontable. Le roman traite du sujet à sa façon, en allant à l'encontre de l'horizon d'attente. Kertész fait avant tout usage du ton ironique qui passe par un narrateur non fiable pour donner forme à son univers. Les hésitations, les retours et les interruptions de Keserű peuvent être une source de déception pour un lecteur avide de descriptions de torture et de désolation, mais il s'agit là d'une décision assumée du texte. Ce narrateur qui ne sait pas et qui tâtonne face à une Histoire plus grande que soi est, tout compte fait, plus crédible qu'un personnage ayant trouvé le sens de la vie. On pourrait soutenir que Keserű n'aurait jamais pu mettre la main sur le roman ultime de B, car ce roman n'existe pas. À chacune des questions que ce roman soulève — que faire d'une existence qui nous semble absurde ? Qu'est-ce qui peut permettre à une voix de laisser sa trace dans un monde qui, comme le dit Sebald, se vide de ses récits ? Comment inscrire l'horreur dans l'Histoire sans perdre foi en l'humanité ? — la littérature s'offre comme une réponse possible.

¹³ Jean-François Poupart, « Littérature et imaginaire », Arts et lettres, cégep Édouard-Montpetit, 21 novembre 2012.

REPRÉSENTATIONS DE LA LANGUE QUÉBÉCOISE DANS *PAUL À LA PÊCHE* DE MICHEL RABAGLIATI

Myriam Côté

Étudiante à la maîtrise en lettres (UQAR)

En plus d'être un bédéiste reconnu tant au Québec qu'en Europe, Michel Rabagliati est un excellent analyste de la langue québécoise. Dans ses œuvres, il tente de « faire entendre » les voix de ses personnages de la manière la plus réaliste possible. L'œuvre de Rabagliati a surtout été étudiée pour son aspect autobiographique. Le tout premier mémoire de maîtrise abordant cette œuvre¹ est notamment consacré aux catégories du champ autobiographique dans la bande dessinée québécoise contemporaine. Cependant, aucun chercheur ne s'est encore penché sur les questions linguistiques que soulève la série *Paul*.

La bande dessinée *Paul à la pêche*, publiée en 2006, raconte les vacances de Paul avec Lucie, sa sœur Monique, son beau-frère Clément et leurs enfants dans une pourvoirie aménagée pour les pêcheurs. Les nuits pluvieuses passées dans le chalet constituent un prétexte narratif pour représenter l'intimité du couple qui tente désespérément d'avoir un premier enfant, malgré les fausses couches répétées.

Dans cet article, nous analyserons les dialogues de *Paul à la pêche*² pour relever les marques linguistiques du français québécois qui représentent la réalité linguistique du Québec : anglicismes, accents, sacres, vocabulaire, etc. Nous verrons d'abord l'évolution de la représentation de la langue québécoise, du joyal au français québécois familier. Nous aborderons ensuite

¹ Stéphanie Lamothe, *Les modes d'expression du projet autobiographique dans la bande dessinée québécoise*, mémoire de maîtrise (études littéraires), Université du Québec à Montréal, 2011.

² Michel Rabagliati, *Paul à la pêche*, Montréal, La Pastèque, 2006, p. 17. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *PP*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

les procédés littéraires de Rabagliati qui créent un effet de réalisme dans les dialogues de la bande dessinée et qui contribuent d'ailleurs au succès du bédéiste. Enfin, nous nous pencherons sur la question des anglicismes utilisés dans la langue des personnages.

La représentation de la langue québécoise depuis les années 1960

La représentation du français dans la littérature québécoise a beaucoup changé depuis les années 1960. Durant la « Révolution tranquille », de nombreux écrivains se sont emparés du « joual » dans leur œuvre pour dénoncer l'aliénation culturelle des Québécois. C'est d'ailleurs la mission que s'est donnée la revue *Parti pris* en 1963. Pensons à Jacques Renaud, Gérald Godin ou Michel Tremblay qui ont connu un grand succès en écrivant en « joual ». Selon Monique Nemni,

[C]ette langue populaire, qu'on avait d'abord baptisée avec mépris "joual", a donc été érigée en langue identitaire, contestataire, symbole de la "libération" du peuple. C'est ainsi qu'on est passé du "joual-mépris" au "jouai-fierté". En valorisant et en étudiant cette langue, les premiers promoteurs de l'autonomie linguistique québécoise ont mis en relief des écarts importants entre le québécois et le français international³.

De nos jours, le recours au « joual » n'a plus la même valeur qu'à l'époque : « Rejeté par la très grande majorité des Québécois francophones, il n'est plus promu que par quelques rares individus⁴. » La langue littéraire l'a remplacé par le registre familier ou le « français québécois ». Selon Nemni, « [e]n appelant donc cette langue le québécois, les indépendantistes ont posé un geste politique : ils ont symboliquement libéré le Québec de ses attaches canadiennes⁵. » Elle ajoute qu'« [a]ujourd'hui, l'usage

³ Monique Nemni, « Le français au Québec : représentation et conséquences pédagogiques », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n° 2, 1998, p. 161

⁴ Monique Nemni, « Le français au Québec », art. cité, p. 161.

⁵ Monique Nemni, « Le français au Québec », art. cité, p. 155.

oscille entre québécois et français québécois (FQ), avec la très nette prédominance de ce dernier⁶. » Ainsi, nous ne pouvons pas affirmer que Rabagliati écrit en « joual » : ce serait en quelque sorte un anachronisme. Comment donc nommer la langue parlée au Québec aujourd'hui ? s'interroge Claude Verreault, chercheur de l'Université Laval, en revisitant un article de Jean-Marie Salién (1998) qui « propose une autre vision, selon laquelle le parler des Québécois serait composé de trois registres de français : le joual, le français du Québec et le français international⁷ » :

le joual correspond à une forme archaïque de français, qui a été héritée de la langue des premiers colons venus de France au XVII^e siècle pour s'établir dans la vallée laurentienne, mais qui est aujourd'hui tellement éloignée de la variété de français parlée dans l'Hexagone qu'elle ne peut être comprise que par des Québécois. [...] le français québécois est pour sa part plus près de la langue parlée dans la mère patrie et, de ce fait, il n'entrave pas la communication avec les autres francophones⁸.

Selon cette classification, de nombreux personnages de la bande dessinée de Rabagliati s'exprimeraient en français québécois familier, pour la plupart de ceux provenant d'un milieu urbain. D'autres s'expriment en une langue plus populaire qui pourrait se rapprocher du joual, émaillée de nombreux anglicismes.

Cette façon de parler correspond à des habitudes acquises de longue date. Si aujourd'hui on ne parle plus de « querelle du joual », le débat sur les anglicismes et la langue d'affichage est

⁶ Monique Nemni, « Le français au Québec », art. cité, p. 157.

⁷ Claude Verreault, « Français international, français québécois ou joual : quelle langue parlent donc les Québécois ? », dans Andrée Fortin (dir.), *Produire la culture, produire l'identité ?*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, coll. Culture française d'Amérique (CEFAN), 2000, p. 119.

⁸ Claude Verreault, « Français international, français québécois ou joual », art. cité, p. 120.

loin d'être réglé⁹ », et, les anglicismes font partie intégrante de la langue québécoise au même titre que les sacres et les québécismes.

Les anglicismes

Selon Claude Poirier, un anglicisme est « un emprunt, formel ou sémantique, fait à la langue anglaise, ou calque d'un mot ou d'une expression de la langue anglaise par les francophones du Québec, qui est passé dans leur variété usuelle de français où il est employé au même titre que les autres mots¹⁰ ». Les personnages de Rabagliati s'expriment très souvent en anglais ou avec des anglicismes.

Paul semble avoir appris l'anglais très jeune grâce à ses parents qui consommaient régulièrement une culture anglophone : « Heureusement, l'anglais a toujours été ma matière la plus forte. Mes parents étant de grands amateurs de télé anglophone... J'ai appris l'anglais en regardant des émissions comme *Upstairs Downstairs* ou *All in The Family*. » (PP, p. 102)¹¹. Paul n'a donc aucune difficulté dans ses cours d'anglais. On pourrait même le considérer comme bilingue.

Dans *Paul apprenti typographe*, première bande dessinée de la série, le lecteur est plongé au cœur de la ville de Montréal des années 1970 où les commerces fonctionnaient en anglais. Paul et son père entrent dans le restaurant, Le Roi du Smoked Meat. Le jeune Paul commande « un smogmeat avec pas de moutarde

⁹ Voir Alexandre Lafrenière, *Le joul et les mutations du Québec. La question de la langue dans la définition de l'identité québécoise*, mémoire de maîtrise (sociologie), Université Laval, 2008, p. 39.

¹⁰ Claude Poirier, cité dans Thérèse Guay, *L'adaptation orthographique des anglicismes lexématiques au Québec : perspective historique*, mémoire de maîtrise (langues), Université Laval, 2000.

¹¹ Sur l'hégémonie médiatique de l'anglais au Québec, voir Elatiana Razafimandimbimanana, *Français, franglais, québé-quoi ? Les jeunes Québécois et la langue française : enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 61.

dedans, pis une orange croche¹² » ; il utilise ici un anglicisme hybride¹³ lorsqu'il transforme le mot « crush » en « croche ». La serveuse du restaurant combine, elle aussi, le français et l'anglais : « Un spécial maigre un spécial no mustard one coke one crush¹⁴. » On comprend que le milieu de travail est bilingue et que les employés s'y sont adaptés.

Dans *Paul a un travail d'été*, deuxième bande dessinée de la série, publiée en 2002, l'histoire se déroule à l'été 1979 alors que Paul a 18 ans : « À l'été 79, je travaillais comme apprenti dans une imprimerie du centre-ville¹⁵. » Dans son lieu de travail, son patron, mais aussi tous ses collègues, parlent anglais. Son patron lui dit, par exemple : « Don't wôrry, you'll get the twist of it ! I worked 25 years on a press like that ône, you gôt time to learn ! Ha Ha¹⁶ ! ». Lorsque Paul prend les commandes de ses collègues pendant la pause et l'heure du dîner, tous lui parlent anglais : « Black with sugar », « two creams », etc. Paul est donc plongé, très jeune, dans l'univers anglophone de son milieu de travail, représentatif du contexte social des années 1970.

Dans *Paul à la pêche*, c'est par l'histoire de Clément que le lecteur mesure l'importance de l'anglais dans les lieux de travail. Clément travaille dans l'aéronautique depuis 1971. Paul explique qu'« au début des années 70, la compagnie était en pleine effervescence et croulait sous les commandes » (*PP*, p. 80), « Puis un jour arriva le "restructurator". Un de ces "experts en travail", grassement payés pour faire économiser de l'argent aux entreprises. » (*PP*, p. 81) Les restructurations dans le milieu de travail de Clément conduisent à des mises à pied massives : « 200, 300, 500 personnes mises à la porte d'un seul coup » (*PP*, p. 82). Les

¹² Michel Rabagliati, *Paul à la campagne (Paul apprenti typographe)*, Montréal, La Pastèque, 1999, p. 45.

¹³ Selon l'Office québécois de la langue française, « l'anglicisme hybride est donc une forme mixte qui combine un élément emprunté à l'anglais et un élément français ».

¹⁴ Michel Rabagliati, *Paul à la campagne*, ouvr. cité, p. 45.

¹⁵ Michel Rabagliati, *Paul a un travail d'été*, Montréal, La Pastèque, 2002, p. 7.

¹⁶ Michel Rabagliati, *Paul a un travail d'été*, ouvr. cité, p. 9.

nouveaux experts introduisent également l'anglais comme langue de travail. L'un d'eux tente d'expliquer les nouvelles méthodes aux employés francophones : « You there yes ! Go there ! Yes ! Machine that machine ! Yes ! You go there ! » (*PP*, p. 83) Les collègues de Clément n'y comprennent rien : « Comprends-tu quetchose toi ? » (*PP*, p. 83).

Néanmoins, l'anglais ne se manifeste pas uniquement sur les lieux de travail dans l'œuvre de Rabagliati. Dans son quotidien, Paul parle souvent anglais. On apprend en outre qu'une de ses influences littéraires est le roman *L'attrape-cœurs*¹⁷ de J. D. Salinger, qui, comme le précise Lucie, « est un classique de la littérature américaine » (*PP*, p. 95). Paul, très influencé par la culture américaine et l'anglais¹⁸, s'écrie ainsi en quittant l'école : « Sleep tight ya morons ! » (*PP*, p. 97). Il utilise des expressions anglaises que la plupart des Québécois connaissent, comme : « On fait les bagages ce soir ? Comme ça demain matin on pourrait partir right through... » (*PP*, p. 25) ou « C'est correct Monique, on en a fait plein anyways... » (*PP*, p. 68)

Parmi les autres éléments de la culture anglophone qui émaillent *Paul à la pêche*, on retrouve aussi quelques chansons américaines. En effet, lors d'une journée de pluie, Paul commence à chanter *Hotel California* des Eagles (*PP*, p. 124). Lucie et Monique se joignent à Paul devant l'incompréhension des filles de Monique qui ne reconnaissent pas la référence musicale. Cette chanson ancre plus fortement l'histoire de Paul dans une époque qui rejoint les adultes d'aujourd'hui. C'est aussi une manière de rejoindre le lecteur.

¹⁷ J. D. Salinger, *L'attrape-cœurs*, Paris, Robert Laffont, 1953 [1951].

¹⁸ Selon Nataliya Kramar, le prestige de la culture et du mode de vie américains se traduit par des emprunts lexicaux nombreux au Québec comme en France (Nataliya Kramar, *Le fonctionnement des anglicismes lexématiques dans le magazine humoristique québécois Croc*, thèse de doctorat (linguistique), Université Laval, 2013, p. 64).

Manifestement soucieux de représenter la langue parlée du Québec avec vraisemblance, Rabagliati émaille plusieurs dialogues d'anglicismes, en particulier pour le vocabulaire technique ou commercial de la pêche. De fait, comme on peut s'y attendre, le jargon des pêcheurs occupe une place importante dans *Paul à la pêche*. Pour rester le plus fidèle possible à la langue québécoise de l'époque qu'il met en scène, Rabagliati a choisi d'utiliser des mots techniques et très anglicisés. Les pêcheurs utilisent des mots qui n'ont aucune signification pour les gens qui ne connaissent pas la pêche comme : « On a commencé par trôler ben tranquillement avec des dardevles pis des mepps... », « klicker, comet, musky, killers... » (*PP*, p. 41) Le verbe « trôler », dans le sens de « pêcher à la cuiller », est un québécisme. Les mots *dardevles* (Daredevil), *mepps* (Mepps), *klicker* (Clicker), etc. correspondent à des marques de cuiller. Lorsque les pêcheurs racontent leur histoire, ils miment certains de leur mouvement, ce qui permet de mieux comprendre le sens des mots : « Là, j'ai débarré mon reel pis je l'ai laissé se fatiguer... » (*PP*, p. 42) Rabagliati a dessiné le pêcheur qui fait semblant de tenir une canne à pêche. On comprend que le « reel » est la partie de la canne à pêche qui sert à ramener la ligne, à savoir un moulinet. Même Clément, dont le vocabulaire est plus soutenu que celui des pêcheurs, utilise un jargon de pêcheurs quand il explique à Paul l'art de la pêche : « L'idée c'est que tu veux lancer le plus loin possible et en même temps faire sécher la mouche pour qu'elle soit toute "floffée" quand elle touchera l'eau. » (*PP*, p. 87). Comme il veut que Paul comprenne, il lui explique ce que le mot « floffée » signifie : « Elle doit se poser sur l'eau aussi délicatement qu'un vrai insecte, sans que la soie ne fouette l'eau. » (*PP*, p. 87) Les explications de Clément sont bien sûr utiles au lecteur qui ne connaît rien à la pêche... ou à l'anglais.

Que ce soit à la pêche, au travail ou à la maison, les personnages de Rabagliati sont constamment exposés à l'anglais. Dans son œuvre, Rabagliati ne pose pas de jugement sur la situation linguistique du Québec : il ne fait qu'illustrer ce qu'il entend et ce

dont il est témoin. Ce faisant, il représente bien la place importante de l'anglais dans la langue québécoise.

Mais l'omniprésence de l'anglais n'est pas le seul élément permettant à Rabagliati de particulariser les dialogues de ses personnages. Ceux-ci font état de différentes manières de prononcer les mots, révélant l'existence de divers « accents québécois ».

Les accents

Selon l'Office québécois de la langue française, « [l]e terme *accent* a plusieurs sens en linguistique. On emploie couramment ce terme pour désigner une façon de prononcer qui se distingue de la norme ; on dira par exemple qu'une personne a un accent de la Beauce, que telle autre parle avec un accent anglais, etc. » Dans *Paul à la pêche*, Rabagliati représente la variété des accents de ses personnages. Par exemple, il retranscrit les paroles d'une chanson québécoise de Richard Desjardins que Paul et Lucie écoutent en voiture : Paul allume la radio et les paroles sont transcrites dans les bandeaux. Il s'agit de la chanson *Lucky Lucky*¹⁹, mais les personnages ne la reconnaissent pas tout de suite. Paul demande à Lucie : « C'était qui ça ? ». Elle lui répond : « Sais pas... C'est la première fois que je l'entends. » (*PP*, p. 35) Paul et Lucie notent toutefois l'accent du chanteur : « Il avait un léger accent, non ? À peine perceptible... », « Ouais... genre de Gaspésie ou de la Côte-Nord... », « Ou bien d'Abitibi ? » (*PP*, p. 35) Les commentaires de Paul et de Lucie nous permettent ainsi d'imaginer la prononciation de Richard Desjardins. Selon Sylvie Dardaillon et Christophe Meunier, la chanson *Lucky Lucky* « permet d'inscrire ce moment de la vie de Paul dans une temporalité, celle des années [19]90. Mais la langue, l'accent même de l'interprète que Lucie et Paul relèvent [...] plante la série des *Paul* dans une culture

¹⁹ Richard Desjardins, « Lucky Lucky », *Tu m'aimes-tu ?*, Foukinic, 1990.

typiquement québécoise que l'auteur revendique²⁰ ». De fait, la chanson québécoise occupe une place importante dans l'œuvre de Rabagliati. Plus loin, Paul chante *Heureux d'un printemps*²¹ de Paul Piché (*PP*, p. 123). En plus de rejoindre un grand nombre de Québécois, ces chansons ont contribué à valoriser la culture québécoise et la langue française. Il s'agit d'un des procédés de Rabagliati qui illustre la variété du français québécois actuel.

Ainsi toutes sortes d'accents figurent dans *Paul à la pêche*. La propriétaire de la pourvoirie parle avec un accent particulier : « Salusalut !... Ch'us t'avec vous dans deux z'condes, là ! », « Quessé que j'peux faire pour vous aut' à matin ? » (*PP*, p. 38) La contraction des mots est exagérée pour bien représenter l'accent du personnage. On remarque aussi une réduction des pronoms (« Ch'us » pour « je suis ») et de la question « Qu'est-ce que » qui devient « Quessé », qui rend la lecture des dialogues fastidieuse, mais confère du réalisme à ces derniers. L'accent de la propriétaire est certes caricatural, mais on s'imagine très bien quelqu'un prononcer une phrase de cette manière : « Vous avez vot' parmi d'pêche ? » (*PP*, p. 39) Dans ce cas, il s'agit bien plus d'un « joual » régional que d'un parler français québécois comme celui qu'utilise Paul : « Euh... Non, ça prend un permis pour pêcher ? » (*PP*, p. 39) Le contraste entre les deux répliques est évidente. Paul se voit mettre en bouche les mots « permis » et « pêcher », alors que ces mêmes mots sont écrits « parmi » et « pêche » lorsqu'ils sont attribués à la propriétaire. Pour représenter cette prononciation typique de certaines régions du Québec, Rabagliati a abrégé les mots, changé quelques lettres et modifié l'accentuation. Il a même ajouté des expressions colorées comme « Tiguidou » (*PP*, p. 39) ou « Batêche ! » (*PP*, p. 42). Lorsque Paul rencontre les pêcheurs de la région, la graphie des mots est encore plus déformée : « Ergarde-moé la palette qu'on a sorti à matin », « eul'

²⁰ Sylvie Dardaillon et Christophe Meunier, « La série *Paul* de Michel Rabagliati : récits d'espaces et de temps », *Comicalités* [En ligne], 2013, URL : <http://comicalites.revues.org/1566>.

²¹ Paul Piché, « Heureux d'un printemps », *À qui appartient le beau temps ?*, Kébec-Disc, 1977.

monsss du Lockness ! », « 'Est-tu belle ou bedon 'est pas belle ? », « A s'débatait comme un 'iable dans l'eau bénite ! » (PP, p. 41) On remarque beaucoup de métathèses comme « Ergarde » pour « regarde », « eul' » pour « le » ou « Bien donc » qui devient « bedon ».

Ailleurs, Paul raconte que son professeur, M. Zeibnek « était d'origine hongroise et son français était incompréhensible. » (PP, p. 100) Pour représenter son accent, Rabagliati utilise une écriture où toutes les lettres sont écrites à l'envers. La lecture en est ardue, mais on réussit quand même à comprendre. Madame Constantini, la professeure d'anglais, parle un anglais encore plus incompréhensible que le français de M. Zeibnek : « Je ne sais diable où cette école recrutait son personnel, mais la prof d'anglais était encore pire en anglais que M. Zeibnek en français. » (PP, p. 102) Cette fois, Rabagliati n'utilise même pas des lettres, mais des symboles indéchiffrables. Pourtant, Paul, qui comprend très bien l'anglais normalement, n'arrive pas à comprendre l'accent de Madame Constantini, ce qui amplifie son degré d'incompréhension.

La richesse culturelle du Québec s'exprime également, dans *Paul à la pêche*, dans la diversité des niveaux de langue (familier et populaire) et par des expressions typiquement québécoises, en particulier les sacres.

Les niveaux de langue

Les jurons québécois, appelés « sacres », sont utilisés selon une syntaxe qui leur est propre. Selon Claude Poirier, « [i]l est vrai que l'usage de ces termes religieux comme interjections expressives caractérise notre société. Et surtout, l'explosion de ces interjections en chapelets d'injures, en créations néologiques (l'interjection devenant adjectif, adverbe ou verbe) et en procédés superlatifs est bel et bien québécoise²² ». Les Québécois utilisent

²² Claude Poirier, « Le sacre est-il proprement québécois ? », *Québec français*, n° 143, 2006, p. 23.

donc le juron à toutes les sauces : ils le conjuguent, le transforment, l'enchaînent avec d'autres jurons, l'utilisent quand ils sont fâchés ou quand ils sont impressionnés. Dans ces cas, les jurons servent d'intensificateurs. On crée même des dérivations avec les sacres comme « crisser son camp » ou « décrisser ». Aujourd'hui, les jurons n'ont plus la même portée qu'à l'époque où l'Église contrôlait toutes les sphères de la vie. Selon Claude Poirier, « [à] travers les transformations profondes que subit la société québécoise à partir des années 1960, les blasphèmes religieux se transformeront peu à peu en simples jurons, socialement répréhensibles certes, mais qui sont de moins en moins perçus comme des atteintes à la religion²³. » Effectivement, on ne jure plus pour s'en prendre à la religion. Les Québécois utilisent maintenant les jurons dans n'importe quel contexte.

Dans *Paul à la pêche*, Paul rencontre des gens issus des quartiers plus pauvres de Montréal. Il fait la connaissance d'un petit garçon nommé Dany qui a vu son chien se faire écraser par une voiture. Ce personnage a un langage très vulgaire émaillé de sacres remplacés dans la BD par des symboles dessinés (tête de mort, spirale, os, etc.) et, ici, par des astérisques : « Y'a un *** de char qui a pilé su' Princesse !.. », « *** ! J'reste avec ma *** de folle de sœur pis son *** de chum pis i'sont pas là ! Amène Princesse su'l l'doctor des chiens avec moé !.. » (PP, p. 108) Le remplacement des mots grossiers ou des jurons est un procédé courant en bande dessinée, qui joue un rôle de censure comique. Pensons, entre autres, aux jurons du capitaine Haddock dans *Tintin*. Bien sûr, le lecteur québécois est capable de reconstituer les sacres proférés par les personnages de *Paul à la pêche*. Rabagliati censure les jurons de Dany lorsqu'il s'adresse à Paul. Par contre, lorsque sa sœur vient le chercher, il n'y a plus de censure, les jurons sont écrits au complet : « Lâche-moé ostie d'folle ! », « P'tit crisse ! », « P'tit tabarnac ! » (PP, p. 115) Dany semble avoir un faible pour le juron « ostie », alors que le copain de sa sœur n'arrête pas de le traiter de « P'tit tabarnac ». Notons que la

²³ Claude Poirier, « Le sacre est-il proprement québécois ? », art. cité, p. 24.

graphie des jurons est très variable en fonction de leur prononciation : « tabarnac », « ostie », « estie » ou simplement « stie ».

Toutefois, pour percevoir la connotation des sacres, il faut comprendre le contexte dans lequel ils sont prononcés. Par exemple, un des collègues de Clément s'est fait renvoyer de l'entreprise où il travaillait. Il s'offusque : « Câliboire ! Vous pouvez pas me faire ça ! Ça fait 12 ans que j'travaille icitte ! Lâchez-moé mes taboires ! » (*PP*, p. 82) En colère, le collègue de Clément se retient d'utiliser de vrais mots d'Église, parce qu'il est en présence de policiers. Parfois, le fait de transformer un sacre le rend un peu moins « grave » aux yeux des autres. On remarque qu'il existe des sacres de colère et des sacres d'exclamation. On se rappelle le pêcheur enthousiaste qui s'est écrié « Batêche ! » (*PP*, p. 42) en attrapant sa truite ou le joyeux « Tabarslac ! » de Clément (*PP*, p. 59). Il s'agit de jurons dérivés de « Baptême » et de « Tabernacle », mais dans ce contexte, ils sont utilisés comme des expressions positives.

En somme, si les accents illustrent la diversité culturelle du Québec, les niveaux de langue, eux, permettent de distinguer différentes classes sociales. Dans *Paul à la pêche*, Paul est en contact avec des gens de tous les milieux sociaux et leur langage reflète différentes réalités socio-économiques. Dans les quartiers pauvres de Montréal, les jurons font partie intégrante du vocabulaire ; dans le milieu de la pêche, le vocabulaire technique est anglicisé ; en milieu de travail, l'anglais semble également avoir une place prédominante.

Rabagliati reproduit avec soin les différents accents qu'il a entendus au cours de sa vie. Dans *Paul à la pêche*, il accorde une grande importance à la langue du Québec, à ses expressions et à son vocabulaire familier ou populaire. Dans ses œuvres, il tente de « faire entendre » ses personnages de la manière la plus réaliste possible. Selon Pierre Chantefort, « l'usage du franco-qubécois écrit se caractérise par une tendance à abolir la distinction langue

écrite - langue orale ; autrement dit, on écrit souvent comme on parle²⁴ ». C'est exactement ce que fait Rabagliati dans ses bandes dessinées.

Cette appropriation de la langue parlée par la bande dessinée n'est pas propre à Rabagliati : la bande dessinée permet une plus grande liberté quant à la langue, parce qu'elle est principalement constituée de dialogues écrits. Selon Jean-François Boutin, « [à] l'ère de la globalisation, la BD épouse avec une étonnante exhaustivité les variations spatiales du français, et ce, aussi bien à l'échelle nationale (français européen, nord-américain, maghrébin, etc.) qu'à l'échelle régionale (langues vernaculaires, argots, dialectes locaux, etc²⁵.) ». Il n'empêche que l'œuvre de Rabagliati dépeint bien la richesse et les particularités de la langue parlée au Québec dans les années 1970.

²⁴ Pierre Chantefort, « Diglossie au Québec : limites et tendances actuelles », *Cahier de linguistique*, n° 6, 1976, p. 35.

²⁵ Jean-François Boutin, « L'enseignement et l'apprentissage de la grammaire à partir de la bande dessinée : des exemples d'application en classe (variation lexicale et cohérence textuelle) », *Québec français*, n° 149, 2008, p. 50.

**LE ROMAN DU TERROIR. LITTÉRATURE ET IDENTITÉ
NATIONALE AU XIX^E SIÈCLE
LE CAS DE *LA TERRE PATERNELLE* DE PATRICE
LACOMBE ET DE *JEAN RIVARD* D'ANTOINE GÉRIN-
LAJOIE**

Thibault Dugois
Étudiant au baccalauréat en lettres (UQAR)

Le roman de la terre est un genre qui occupe la scène littéraire québécoise du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle. Ancré dans les débuts d'une littérature qui se cherche, et qui cherche à apporter un démenti au célèbre rapport Durham, le roman du terroir semblait être l'un des points de départ logique pour les auteurs d'un pays encore très rural.

Pendant un siècle, les auteurs écrivent la vie de la glèbe, que ce soit pour l'encenser ou en faire une critique virulente, comme Albert Laberge dans *La Scouine* (1918). Pour Mireille Servais-Maquoi, ce genre littéraire est, dans le XIX^e siècle québécois, « le courant romanesque par excellence¹ », car il touche une population québécoise presque intégralement composée d'*habitants*². Nous utiliserons donc le terme roman du terroir (ou roman de la terre ou de la glèbe) pour désigner le roman canadien-français du XIX^e siècle qui situe son intrigue dans le milieu agricole.

Les succès de *La terre paternelle* de Patrice Lacombe (1846) et du diptyque *Jean Rivard* (*Le défricheur* en 1862 puis *L'économiste* en 1864) d'Antoine Gérin-Lajoie témoignent de l'intérêt du lectorat québécois de l'époque pour ce type de littérature. Tous deux sont

¹ Mireille Servais-Maquoi, « Analogie et dissemblance entre le roman rustique français et le roman de la terre au Québec », *Études littéraires*, n° 72, 1974, p. 286.

² Mireille Servais-Maquoi, « Analogie et dissemblance », art. cité, p. 286.
Le terme *habitant* désigne le Canadien français du XIX^e siècle qui vit sur sa terre. Dans le contexte, il s'agit d'un synonyme de paysan.

de véritables best-sellers ; le roman de Lacombe est réédité huit fois en cinquante ans, et *Jean Rivard, le défricheur* devient vite un classique au sens le plus strict du terme : il est enseigné dans les classes pendant plus d'un siècle. À une époque où le Canada français cherche à survivre à la chute de la Nouvelle-France, les deux auteurs ont su représenter ce qui était vécu comme « la réalité canadienne³ ».

Gérin-Lajoie raconte l'histoire de Jean. Il est l'aîné d'une famille de cultivateurs vivant au nord du fleuve Saint-Laurent. La mort de son père le contraint à abandonner ses études à dix-neuf ans et à choisir un métier, afin de subvenir à ses besoins et d'être en mesure de venir en aide à sa famille. Le curé de son village, M. Leblanc, lui conseille « d'embrasser la carrière agricole⁴ », faute de débouchés avantageux dans des professions libérales encombrées. Ce conseil est appuyé par un songe qui montre au jeune homme les terres incultes et semble lui promettre fortune. Jean Rivard part donc, armé de son éducation, de sa force et de sa volonté, pour le canton inhabité de Bristol. Il s'y établit sur un lopin de terre avec Pierre Gagnon, un journalier qui restera son fidèle ami tout au long des deux romans. Ensemble, ils lancent les travaux de déboisement de la terre du héros, afin d'en faire un terrain cultivable. Sirop d'érable, potasse, premières récoltes, la fortune de Rivard s'accroît rapidement et, à la fin du premier roman, il est en mesure d'épouser Louise Routier, sa promise. Entretemps, d'autres colons se sont installés dans les environs et commencent à former une petite agglomération.

Le second opus, *l'économiste*, s'ouvre sur la lune de miel du nouveau couple Rivard. L'agglomération se transforme peu à peu en petite ville prospère. Jean, qui en devient rapidement le maire,

³ Aurélien Boivin, « La littérature québécoise avant 1940 : une littérature qui se fait », *Québec français*, n° 143, 2006, p. 26.

⁴ Antoine Gérin-Lajoie, *Jean Rivard, le défricheur*, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1945, p. 21. Désormais, les références à cet ouvrage (ou à cet article) seront indiquées par le sigle *JRD*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

veille au bon développement de sa « petite république »⁵. Il dote sa paroisse d'une église, d'un curé, ainsi que d'infrastructures politiques et éducatives. Son zèle et son investissement au service de la patrie et du bien-être de la communauté lui permettent de devenir « représentant du peuple » à l'Assemblée législative (*JRÉ*, p. 236). Dans l'épilogue, le narrateur raconte sa rencontre avec Jean Rivard et sa visite de Rivardville, « une paroisse comme on en voit peu » (*JRÉ*, p. 274).

Dans *La terre paternelle*, Jean-Baptiste Chauvin est un agriculteur qui vit non loin de Montréal. Père de trois enfants, François, Charles et Marguerite, il est le chef d'une famille prospère d'honnêtes *habitants* qui ne vivent que par et pour leur lopin de terre. Le bonheur idyllique de la famille Chauvin n'est perturbé que lorsque Charles, le fils cadet, décide de partir à l'aventure et s'engage dans la Compagnie du Nord-Ouest. Il prend alors la direction des pays d'en haut. Craignant de perdre son autre fils, Chauvin se résout à lui faire don de sa terre. Malheureusement, François est noyé sous les obligations financières trop élevées exigées par son père. Mauvais gestionnaire, il ne parvient pas à faire fructifier sa terre et les deux hommes se brouillent. L'acte de donation est résilié, mais Jean-Baptiste, qui s'est habitué à un nouveau niveau de vie, ne peut se résoudre à retrouver sa condition de paysan. L'idée lui vient de se faire commerçant dans les environs de Montréal. Après un début de carrière qui semble lui sourire, les dettes s'accumulent et la famille est bien vite ruinée. Ses membres se voient obligés de vivre dans un quartier miséreux de Montréal. Le père et le fils aîné, pour assurer leur subsistance, deviennent charroyeurs d'eau, faute d'autre compétence utile en ville. François meurt d'épuisement et de maladie. Il n'a même pas droit aux obsèques : son corps est envoyé au « charnier » sans même qu'une cloche ne soit sonnée. Charles, le cadet, revient chez lui après quinze ans. Il trouve les lieux occupés par un Anglais.

⁵ Antoine Gérin-Lajoie, *Jean Rivard, l'économiste*, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1945, p. 189. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *JRÉ*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

Scandalisé, il retrouve les siens, rachète la terre paternelle avec l'argent de son travail et s'y établit avec sa famille pour y couler des jours heureux.

Ces deux romans à thèse⁶ répondent à la problématique identitaire qui se pose aux Canadiens français du XIX^e siècle. Abandonnés par la France, se débattant contre un Empire britannique bien décidé à les intégrer, privés de leurs institutions politiques et économiques, les Canadiens français de l'époque s'attachent à leur sol. C'est le seul bien sur lequel ils puissent se reposer, et le conserver semble alors être la seule manière d'assurer la survie de leur communauté. Si ces romans nous semblent maladroits dans leur écriture, c'est parce que Lacombe et Gérin-Lajoie cherchent à faire œuvre utile plus que littéraire. Les convictions des deux auteurs transparaissent de manière explicite tout au long des deux œuvres, et leur visée politique n'est jamais voilée.

Précisons que *La terre paternelle* et *Jean Rivard* véhiculent tous deux l'idéologie de la classe dominante de la société canadienne-française du XIX^e siècle⁷. Cette élite intellectuelle vise à représenter une identité nationale forte dans la littérature, au contraire d'une population qui aborde le problème avec moins de certitudes. Pour autant, s'il est évident que les deux romans se distinguent par leur forme, une analyse superficielle laisse penser qu'ils sont en tous points semblables dans leur fond. Or, ne s'agirait-il pas là d'une facilité ? Leur étude comparée ne permet-elle pas de mettre à jour quelques nuances dans un discours politique trop facilement caricaturé ?

Un premier examen mettra en lumière les points, certes nombreux, sur lesquels Lacombe et Gérin-Lajoie s'entendent. Une seconde lecture soulignera les différences entre les deux auteurs dans le traitement de certains thèmes. Comme nous le verrons plus loin,

⁶ Un roman à thèse est un roman où la réflexion philosophique, historique, scientifique, politique, etc., l'emporte sur l'action et les personnages.

⁷ Aurélien Boivin, « Le roman du terroir », *Québec français*, n° 143, 2006, p. 33.

Aurélien Boivin et Mireille Servais-Maquoi, les deux chercheurs de référence pour cette analyse, classent d'emblée ces deux œuvres dans des sous-genres différents du roman du terroir. Nous nous proposons ici de pousser un peu plus loin leur raisonnement dans le but de montrer que, plus que des divergences de choix esthétiques et littéraires, *La terre paternelle* et la saga des *Jean Rivard* correspondent en fait à deux rapports différents à la construction de l'identité canadienne-française au XIX^e siècle.

Deux romans à thèse du même camp

En premier lieu, les deux romans ont certes un grand nombre de points communs. Publiés à une vingtaine d'années d'écart, ils font tous deux autorité en matière de roman du terroir. Ce sont deux romans à thèse servant la même idéologie. On y trouve valorisées une volonté de défense de la « race » canadienne-française, l'idéalisation de la « vie de la glèbe⁸ » et un certain nombre de vertus.

Défense de la « race » canadienne-française

Annexés à l'Empire britannique, les Canadiens français du XIX^e siècle cherchent à préserver leur « race ». C'est dans cette optique que les premiers romans de la terre paraissent, avec l'objectif de fournir une réalité littéraire à cette communauté. Laurent Mailhot considère que les premiers romans québécois « ne sont pas des romans mais des légendes fantastiques ou des thèses agronomiques⁹ ». La littérature canadienne-française du XIX^e semble avoir quelque chose de fondamentalement identitaire.

Cette vocation transparaît dans les romans que nous étudions. Patrice Lacombe procède à l'association de la terre et de la race,

⁸ Mireille Servais-Maquoi, *Le roman de la terre au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 24.

⁹ Laurent Mailhot, « Classiques canadiens, 1760-1960 », *Études françaises*, n° 133, 1977, p. 268.

comme « quasi tous les romanciers de la terre¹⁰ », puisque *La terre paternelle* associe la possession du lopin de terre au bonheur familial et à la bonne entente entre parents et enfants, au patrimoine donc. En effet, après la donation de la terre au fils du vivant du père, les voisins observent « une certaine réserve, de la froideur, de la défiance même¹¹ ». La famille n'est réunifiée que lorsqu'elle retourne vivre sur sa terre en bonne et due forme.

Dans *Jean Rivard*, ce sont plutôt les terres incultes qui sont associées au salut de la race. C'est en défrichant le sol et en le faisant fructifier qu'on assure le bien et la survie de sa communauté. En outre, c'est par ce travail de défrichage et de mise en culture de son lopin de terre que Jean acquiert la fortune nécessaire pour pouvoir se marier et donc avoir des enfants. Sa descendance même est rendue possible par la terre. Il faut avoir en tête que le diptyque d'Antoine Gérin-Lajoie est une tentative de convaincre la jeunesse canadienne-française d'aller vers les campagnes à une époque où l'accès aux professions libérales est difficile et où nombre de francophones s'expatrient aux États-Unis ou au Canada anglais. Ce roman est, dans son essence même, une manifestation de l'impératif de sauvegarde de la « race » canadienne-française de l'époque.

Idéalisation de la « vie de la glèbe »

Pour servir cet impératif, les deux romanciers s'entendent aussi sur la méthode, puisqu'ils ont l'un et l'autre recours à l'idéalisation. On sait de nos jours que la vision de la vie de l'*habitant* donnée par ces deux fictions « ne reflète en rien la réalité sociale et historique¹² ». Le sociologue Jean-Charles Falardeau parle même du « mythe du cramponnement à la terre¹³ ».

¹⁰ Mireille Servais-Maquoi, « Analogie et dissemblance » art. cité, p. 288.

¹¹ Patrice Lacombe, *La terre paternelle*, commenté par André Vanasse, Montréal, Hurtubise HMH, 1972, p. 74.

¹² Aurélien Boivin, « Le roman du terroir », art. cité, citant Maurice Lemire, p. 35.

¹³ Mireille Servais-Maquoi, *Le roman de la terre au Québec*, ouvr. cité, p. 36.

Effectivement, chez Gérin-Lajoie comme chez Lacombe, la terre est synonyme de sécurité matérielle d'abord, puisqu'elle rémunère le paysan. Elle est également synonyme de bonne santé physique et spirituelle. Dans le diptyque *Jean Rivard*, le récit prend des airs d'utopie dès lors qu'une agglomération se forme autour de l'exploitation. Les commentateurs que nous citons ne peuvent s'empêcher de penser à *La République* de Platon. On nous dresse vite le tableau d'une petite communauté idéalement fraternelle et tout à fait autarcique. Gérin-Lajoie construit un idéal de démocratie autour de la vie de l'*habitant*. Chez Lacombe, on nous assure que « la paix, l'union, l'abondance régnaient [...] dans cette famille¹⁴ » tant et aussi longtemps qu'elle vit bien sur son lopin de terre.

Les deux romans accentuent cette idéalisation « en opposant », nous dit Aurélien Boivin, « l'espace campagnard, non problématique, à l'espace urbain, à la ville, lieu de perdition [...] qui menace us, coutumes, et traditions de tout un peuple¹⁵ ». Cette opposition se manifeste, dans *Jean Rivard*, dans la correspondance de Gustave Charmenil. Cet ancien camarade de classe et ami de Jean Rivard, « dégoûté du monde » (*JRD*, p. 39), communique par lettres avec le héros tout au long des deux œuvres, dans un échange épistolaire qui ne sert qu'à souligner le contraste entre vie rurale et vie citadine. Cet étudiant en droit n'a de cesse de décrire à son vieil ami les déboires qu'il connaît à la ville, qui est associée à la frivolité des mœurs et à la misère. Il félicite et encense le héros du roman, plus que tout autre personnage, pour son choix courageux. À ses dires, « personne ne prend plus d'intérêt que [lui] à tes succès [ceux de Jean Rivard] comme défricheur » (*JRD*, p. 41). Dans *La terre paternelle*, la ville est associée à la période de misère de la famille Chauvin. Cet épisode correspond à ce qu'Aurélien Boivin appelle une « dégradation¹⁶ ».

¹⁴ Patrice Lacombe, *La terre paternelle*, ouvr. cité, p. 43.

¹⁵ Aurélien Boivin, « La littérature québécoise avant 1940 : Une littérature qui se fait », art. cité, p. 26.

¹⁶ Aurélien Boivin, « Le roman du terroir », art. cité, p. 35.

Valeurs et vertus

Antoine Gérin-Lajoie et Patrice Lacombe semblent également s'entendre sur un certain nombre de valeurs qu'ils véhiculent dans leurs romans. Cette tendance très présente dans le roman du terroir québécois lui vaut l'autre nom de « roman de mœurs paysannes¹⁷ ».

D'abord, le jeune défricheur de Gérin-Lajoie pose les bases solides de ce que doit être le héros du terroir. Il est éduqué à son métier, mais pas plus que nécessaire. Il a de la force physique et de la force de caractère. C'est un jeune homme déterminé et travailleur, persévérant et rigoureux. Pour preuve, le dernier chapitre du roman s'appelle « Un homme carré » (*JRÉ*, p. 289). De son côté, Lacombe insiste sur la fidélité à la famille et plus particulièrement au père et à sa lignée, d'où le titre *La terre paternelle*. Il met également l'accent, au début de son ouvrage, sur les qualités que sont « l'économie et l'industrie¹⁸ ».

Si les deux auteurs semblent ménager une grande place à la religion catholique, c'est que celle-ci est, d'après l'idée de l'époque, l'un des trois piliers de l'identité canadienne-française. On nous explique, dans *Jean Rivard*, qu'il faut une église « partout où se porte la famille canadienne » (*JRÉ*, p. 159). Cet attachement à la foi se manifeste chez Lacombe dans l'affliction de Jean-Baptiste lorsqu'il ne peut pas payer d'obsèques à son fils, mort d'épuisement et de misère.

Un discours à nuancer

Il ne serait cependant pas juste de réduire les deux premiers romans de la terre à de pauvres narrations prosélytiques servant un but politique unique et sans nuances. Les deux œuvres diffèrent, par la forme autant que par le fond, et leur étude croisée permet au lecteur d'avoir un aperçu d'une réalité politique dans tout ce

¹⁷ Aurélien Boivin, « Le roman du terroir », art. cité, p. 32.

¹⁸ Patrice Lacombe, *La terre paternelle*, ouvr. cité, p. 42.

qu'elle a de nuancé, interdisant la caricature. La première différence, tant formelle que fondamentale, réside dans l'opposition des concepts de succession, traités dans *La terre paternelle*, et de colonisation, thème central de *Jean Rivard*. On analysera ensuite le rapport à la religion des personnages de chacun des romans, car il diffère d'une œuvre à l'autre. Enfin on tentera de tracer une frontière intelligible entre le chauvinisme de Lacombe et le patriotisme de Gérin-Lajoie.

Succession contre colonisation

Un des sujets abordés par *Jean Rivard* qui le différencie de *La terre paternelle*, est celui de « la terre neuve¹⁹ ». Ce thème est central dans l'épopée du défricheur, qui est régulièrement représenté comme un conquérant. La première partie du diptyque propose effectivement le récit épique d'une *reconquista*. De nombreuses comparaisons entre la carrière de défricheur et la carrière militaire parcourent les épisodes de déboisement. Pierre Gagnon, fasciné par les récits issus d'une *Histoire populaire de Napoléon* que lui lit Jean Rivard le soir, appelle constamment son employeur « son empereur » (*JRD*, p. 45. D'après Aurélien Boivin, cette particularité du roman fait de Gérin-Lajoie le premier « à vanter les mérites de la colonisation sur des terres neuves afin de perpétuer la race canadienne-française, d'assurer son avenir²⁰ ». Il perçoit le personnage comme un « chevalier sans peur et sans reproche » qui ne recule pas devant « [d'] intenses labeurs et de nombreux sacrifices²¹ ».

De son côté, Lacombe croit davantage dans la succession. L'arbre généalogique des Chauvin, qu'il dresse au début du premier chapitre de son livre, fait comprendre au lecteur que le lopin de terre sur lequel vivent les personnages est dans leur famille depuis l'arrivée des Français au Canada. De plus, le bonheur de la famille n'est restauré que lorsque le fils cadet, qui était parti à l'aventure,

¹⁹ Mireille Servais-Maquoi, *Le roman de la terre au Québec*, ouvr. cité, p. 35.

²⁰ Aurélien Boivin, « Le roman du terroir », art. cité, p. 33.

²¹ Aurélien Boivin, « Le roman du terroir », art. cité, p. 33.

revient s'occuper de la terre paternelle au sein de sa famille. Lacombe pose la possession du sol et sa transmission de père en fils comme conditions de la sauvegarde et du bonheur de la communauté.

Ces deux solutions apportées à une même problématique donnent logiquement des littératures différentes. Boivin, qui tente de subdiviser le roman de la terre en sous-genres, classe *La terre paternelle* dans « le roman de la terre paternelle » et *Jean Rivard* dans « le roman de colonisation²² ». On note que, dans un cas comme dans l'autre, les œuvres que nous étudions sont les initiatrices des sous-genres auxquels elles appartiennent.

Deux rapports différents à la religion

Si la fidélité à la foi catholique est un thème récurrent dans le roman de la terre, c'est que cette foi constitue une partie importante de l'identité canadienne-française. *La terre paternelle* et le diptyque *Jean Rivard* en explorent tous les deux des facettes qui leur sont propres.

Les aventures du héros de Gérin-Lajoie prennent un air de mission providentielle, puisque sa vocation lui a été révélée par un prêtre, puis par un songe. De plus, un autre ami très important du défricheur, qui deviendra le curé de Rivardville, est Octave Doucet, collégien devenu missionnaire. Avant d'être adopté par la paroisse de son ami, cet homme mène une vie d'aventurier dont la mission est d'évangéliser les terres sauvages. En somme, Jean et ses amis partent en croisade. De plus, l'ascension sociale de Jean et la confiance qu'il inspire à toutes les personnes qui croisent son chemin en font une figure prophétique. Menant son peuple sur une nouvelle terre en abattant les arbres, le défricheur nous rappelle le mythe de Moïse qui mène les Hébreux hors d'Égypte en séparant la mer en deux.

²² Aurélien Boivin, « La littérature québécoise avant 1940 : une littérature qui se fait », art. cité, p. 26.

Le mythe exploité chez Lacombe serait plutôt celui du Jardin d'Éden. La famille Chauvin mène une vie idyllique sur la sacro-sainte terre des ancêtres. Ils en sont chassés lorsque, curieux du monde comme Ève de la pomme, le cadet s'engage dans la Compagnie du Nord-Ouest. Ils traversent des « dégradations²³ », et retrouvent leur petit paradis lorsque la faute, sorte de péché originel, est réparée.

On remarque aussi que, si Gérin-Lajoie fait l'éloge des bonnes mœurs catholiques tout au long de ses deux romans sans ajouter une ombre au tableau, Lacombe se permet d'être légèrement plus critique. En effet, dans son chapitre « Le charnier », il nous dépeint un bedeau dont l'œil, à l'annonce de la mort de quelqu'un, « pétillait de joie en pensant aux nombreux items du tarif²⁴ ». Ce petit élément de critique sociale semble détonner avec le reste des thèses de Lacombe. Cependant on peut l'expliquer en précisant que le bedeau, tout catholique qu'il soit, est un religieux vivant à la ville, espace posé comme problématique dans les premiers romans du terroir.

Chauvinisme et patriotisme

Enfin, si les deux écrivains s'entendent effectivement dans leur effort pour assurer la survivance de la race canadienne-française, ils n'insistent pas là-dessus avec la même force. On a d'un côté une recette du bonheur, fondée sur un style de vie dans lequel le lecteur de l'époque se reconnaît et que l'on pourrait qualifier de « régionaliste²⁵ » ; de l'autre, un véritable cri patriotique.

Lacombe n'insiste pas explicitement sur l'idée d'une nation ou d'une patrie canadienne-française. Bien sûr, cette idée est présente et parcourt le roman au moyen des thèses, des valeurs et des comportements évoqués précédemment. Mais l'auteur met d'abord l'accent sur un style de vie et des us et coutumes. Le chauvinisme,

²³ Aurélien Boivin, « Le roman du terroir », art. cité, p. 35

²⁴ Patrice Lacombe, *La terre paternelle*, ouvr. cité, p. 92.

²⁵ Aurélien Boivin, « Le roman du terroir », art. cité, p. 32.

qui donne son nom à la famille de *La terre paternelle*, est un adjectif qui n'a pas encore de connotation négative au XIX^e. C'est donc un clin d'œil, mais qui reste implicite.

En revanche, le patriotisme est un thème récurrent de l'épopée du défricheur. Dans le tome premier, Jean Rivard peste et se demande : « Devons-nous attendre que les habitants d'un autre hémisphère viennent, sous nos yeux, s'emparer de nos forêts ? Devons-nous attendre que ces étrangers nous engagent à leur service²⁶ ? » Le personnage de Jean est investi d'une mission patriotique. Antoine Gérin-Lajoie avait pour but, en écrivant les *Jean Rivard* d'y exprimer ses idéaux. L'encombrement des professions libérales, qui poussait certains jeunes Canadiens à s'exiler, en se faisant embaucher chez les Anglais ou aux États-Unis, fait l'originalité de son roman. C'est une des raisons qui font que son discours, bien que très proche de celui de Lacombe, n'est pas en tous points semblable. Les deux auteurs n'abordaient pas exactement les mêmes problématiques.

En somme, on peut dire que, si les deux romans à thèse que sont *La terre paternelle* et *Jean Rivard* servent l'idéologie bourgeoise canadienne-française du XIX^e siècle, on peut nuancer le discours politique qu'ils appuient. De nombreux procédés les rapprochent, comme la construction d'une utopie de la vie campagnarde ou la diabolisation de la ville. Ils véhiculent tous les deux le triptyque canadien-français propre à l'idéal de leur classe : attachement au sol, défense de la langue française et fidélité à la foi catholique. Cependant, bien que rapprochées dans le temps, les deux publications correspondent à des contextes différents. Antoine Gérin-Lajoie, « chantre optimiste²⁷ » de la glèbe québécoise, devant l'urgence de la situation à laquelle il répond, semble adhérer de manière moins distante et peut-être plus naïve que son prédécesseur à l'idéologie de l'élite canadienne de l'époque. De son côté, Lacombe distille son nationalisme avec des procédés un

²⁶ Antoine Gérin-Lajoie, *Jean Rivard, le défricheur*, ouvr. cité, p. 25.

²⁷ Mireille Servais-Maquoi, « Analogie et dissemblance entre le roman rustique français et le roman de la terre au Québec », art. cité, p. 284.

peu moins explicites que l'auteur du *Défricheur*. Même si ses thèses sont clairement évoquées, il convoque davantage l'idée de bonheur familial, communautaire, que celle de l'utilité à la patrie.

JOHN A. MACDONALD ET SA PERCEPTION DES CANADIENS FRANÇAIS

Justin Dubé

Étudiant au baccalauréat en histoire (UQAR)

En 2017, la fédération canadienne fêtait ses 150 ans. Cette commémoration a ramené sur la place publique le rôle des Pères de la Confédération dans l'histoire politique canadienne, dont le plus connu est sans doute John A. Macdonald. Son traitement des minorités culturelles soulève toutefois maints débats qui entachent sa mémoire¹. Parmi les points de discordance entre les admirateurs et les détracteurs de cet homme figure la question de son rapport aux Canadiens français.

Mais qu'en est-il vraiment ? Quelle perception John A. Macdonald avait des Canadiens français ? Comment cette perception s'inscrivait-elle dans sa conception plus générale de l'identité canadienne ? Se distinguait-elle de celle des autres politiciens anglo-canadiens ? de celle qu'il avait à l'égard des autres minorités ethnoculturelles ? Se pourrait-il en fait que la perception du « Père de la Confédération » n'ait été ni positive ni négative ? Était-elle tout simplement « pragmatique » ?

Pour faire la lumière sur cette question, la vie de l'homme politique sera analysée sous l'angle de l'évolution de sa perception des Canadiens français. Cette analyse se base notamment sur la biographie de Donald G. Creighton qui, bien que datée, demeure l'une des plus riches². Le contexte dans lequel a évolué Macdonald

¹ Jean-François Nadeau, « Déboulonner Macdonald au nom de la réconciliation », *Le Devoir*, 25 août 2017. Tout récemment, l'Association historique du Canada a même proposé de changer le nom du prix John A. Macdonald, jugé offensant par les Premières Nations canadiennes.

² Donald Grant Creighton, *John A. Macdonald, le 1^{er} (premier) ministre du Canada*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1981, t. I. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *MPMI*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

et la comparaison de sa pensée avec celles d'autres politiciens de l'époque seront éclairés par l'étude de son idéologie et celle de certains de ses contemporains. Il s'agit ici d'analyser tant le discours que les actions de l'homme politique afin de voir comment il représentait ou se démarquait de la mentalité canadienne-anglaise du XIX^e siècle.

Analyse de la biographie

Débuts et Confédération

Avocat habitant Kingston, John Alexander Macdonald manifestait dès le début de sa vie adulte des convictions conservatrices. Ses concitoyens et lui étaient fortement anti-Américains, et les Rébellions patriotes avaient fait naître chez eux une très vive méfiance à l'égard des Canadiens français (*MPMI*, p. 37-53). Sous l'Union, Macdonald rejetait les réformes de Baldwin et Lafontaine, qu'il jugeait hostiles à l'autorité de la Grande-Bretagne. C'est dans ce contexte qu'il devint député conservateur en 1844. Il considéra alors le quasi-monopole du vote francophone par les réformistes comme la principale faiblesse des conservateurs. Dès lors, il s'activa au sein du parti pour conquérir les votes du Canada-Est, initialement sans succès (*MPMI*, p. 92-111). En effet, la consolidation d'un système globalement bipartite avait forcé plusieurs hommes politiques à chercher une majorité de voix et à outrepasser ainsi de facto les seuls intérêts d'un groupe ethnique donné³. Mais ce ne sont pas tous les hommes politiques qui entendaient prendre part à cette logique de coalition. En 1850, une controverse autour de la place de la religion catholique secoua le Canada. Les *Clear Grits* de George Brown, un Torontois libéral et anticlérical, attaquèrent l'Église catholique sur toutes les tribunes. L'année suivante, Macdonald convainquit les conservateurs de miser sur une campagne dénonçant l'anticatholicisme des *Grits* pour obtenir les suffrages des Canadiens français, stratégie qui échoua de peu. En fin de compte,

³ Frank H. Underhill, *Les partis politiques canadiens*, Ottawa, La Société historique canadienne, coll. « Brochures historiques », n° 8, 1973, 27 p.

en 1854, des libéraux dissidents formèrent une alliance avec les conservateurs (*MPMI*, p. 148-153, p. 172-185). En 1855, Brown radicalisa son discours antifrançais en reprenant à son compte les objectifs du rapport Durham. Pour Creighton, « Macdonald était [...] opposé à tout cela aussi bien par tempérament et conviction personnelle qu'à cause de ses engagements [politiques] » (*MPMI*, p. 202). Sa philosophie personnelle rejoignait donc ses intérêts. La même année, il écrivit une lettre à un journaliste anglophone de Montréal qui peut donner une idée de sa vision des francophones :

Aucun homme sensé ne peut s'imaginer qu'un gouvernement où ne figurerait aucun Français serait capable de gouverner ce pays pendant le siècle qui va venir. [...] Il faut les traiter comme une nation. Ensuite, ils agiront comme un peuple libre le fait généralement, c'est-à-dire avec générosité⁴.

En 1857, les *Clear Grits* gagnaient toujours en popularité au Canada-Ouest, tandis que Macdonald, devenu chef conservateur, consolidait ses appuis dans l'Est. Toutefois, la dualité culturelle rendait difficile la gouvernance de la colonie, un gouvernement ne pouvant satisfaire les deux groupes ethniques simultanément. De plus, dès les années 1840, la Grande-Bretagne manifestait son désir de cesser de couvrir les dépenses militaires de ses colonies nord-américaines. De surcroît, les Britanniques passèrent de leur position protectionniste à une politique libre-échangiste dès 1846 et se désintéressèrent d'autant plus du Canada. C'est dans ce contexte que Macdonald et son bras droit canadien-français, George-Étienne Cartier, envisagèrent un projet d'union entre les colonies britanniques (*MPMI*, p. 210-239, 287-310). Après moult hésitations, John A. Macdonald finit par adhérer à un projet de confédération. Toutefois, il envisageait que les futurs gouvernements provinciaux ne seraient que de simples comités vassaux du pouvoir fédéral, que leur faiblesse intrinsèque les conduirait inexorablement à l'insignifiance⁵. Aussi justifiait-il son

⁴ Archives Brown Chamberlin, vol. 2, *Macdonald à Chamberlin*, 21 janvier 1855, cité dans *MPMI*, p. 202-203.

⁵ J. K. Johnson et P. B. Waite, « Macdonald, sir John Alexander », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, 1990, [en ligne]

appui à ce projet en affirmant qu'il s'agissait d'un compromis pour les francophones du Québec : « je n'ai jamais hésité à dire que si la chose était praticable, une union législative eût été préférable. [...] Mais [ce] système ne saurait rencontrer l'assentiment du Bas-Canada qui sent que [sa langue et sa religion] pourraient avoir à en souffrir⁶. » C'est dans ce contexte que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique fut adopté en 1867⁷.

Le règne de Macdonald (1867-1891)

Après la Confédération, la Terre de Rupert commença à être explorée et arpentée, même si Macdonald se moquait initialement de ce vaste territoire « vierge ». Mais les agents canadiens rencontrèrent vite une vive résistance des Métis. Les tensions s'accroissant, le premier ministre canadien commença à craindre que le gouvernement provisoire de la Rivière Rouge intègre les États-Unis. Macdonald opta pour une solution militaire lorsqu'il constata que le chef métis Louis Riel avait réussi à déjouer les différentes tentatives pour faire tomber son gouvernement⁸. La crise des Métis réanima les tensions traditionnelles entre le Québec et l'Ontario. Les Canadiens français, y compris Cartier, privilégiaient la recherche d'une solution pacifique, tandis que les Canadiens anglais, comme Macdonald, souhaitaient maintenir une ligne dure et faire appel à l'armée pour régler le conflit. Macdonald passa près de laisser tomber son alliance avec les

<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald/>, page consultée le 6 octobre 2017. Désormais, les références à cet article seront indiquées par le sigle *MJA* et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

⁶ *Débats parlementaires sur la question de la Confédération des provinces de l'Amérique du Nord britannique*, Québec, 1865, p. 10., cité dans Denis Vaugeois et Jacques Lacoursière, dir., *Canada-Québec : Synthèse historique*, Ottawa, Éditions du Renouveau pédagogique, 1969, p. 391.

⁷ David Chennells, *The Politics of Nationalism in Canada: Cultural Conflict since 1760*, Toronto, University of Toronto Press, 2000, p. 143.

⁸ Donald Grant Creighton, *John A. Macdonald, le 1^{er} (premier) ministre du Canada*, 1981, t. II, p. 10, 45-48, 56-59. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *MPM2*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

conservateurs québécois pour s'allier aux orangistes de l'Ontario, mais se ravisa, trop dépendant qu'il était des députés francophones. Il dut donc, dans un premier temps, être conciliant avec les Métis (*MPM2*, p. 60-63, 106, 167).

Macdonald s'inquiétait peu des Amérindiens de l'Ouest, d'autant qu'il les considérait comme incapables d'entreprendre quoi que ce soit par eux-mêmes. Mais il fallait tout de même les écarter de la route du chemin de fer et des futures terres de colonisation pour répondre aux pressions de l'Ontario. Entre 1876 et 1879, Macdonald parvint à signer sept traités avec les Amérindiens et à les placer dans des réserves. Mais les confrontations reprirent avec les Métis. La répression qui s'ensuivit aboutit au procès de Louis Riel, qui divisa les Communes entre francophones et anglophones. Selon Creighton, le premier ministre aurait craint davantage la colère des Canadiens anglais que de celle des Canadiens français, d'où sa déclaration bien connue sur « les chiens du Québec » qui « aboient » impuissamment en faveur de Riel.

Les tensions fédérales-provinciales étaient déjà fortes avant l'affaire Riel, mais c'est avec celle-ci qu'elles atteignirent leur paroxysme. Après la pendaison de Riel, le chef libéral québécois Honoré Mercier et le chef libéral fédéral Wilfrid Laurier dénoncèrent vivement le gouvernement au pouvoir à Ottawa. La montée de l'autonomisme qui s'ensuivit chez Mercier amena Macdonald à considérer que les provinces étaient devenues plus fortes qu'il ne l'aurait voulu (*MPM2*, p. 228, 277, 375-404). Le soutien accordé par Macdonald aux partisans de l'interdiction des écoles catholiques au Manitoba causa l'indignation des conservateurs québécois, poussant Macdonald à condamner les assimilationnistes : « Il n'y a pas de race dominante dans ce pays, disait-il. Il n'y a pas de race conquise dans ce pays. Nous sommes tous sujets britanniques, et ceux qui ne sont pas Anglais n'en sont pas moins sujets britanniques que les autres⁹ ». Il mourut l'année suivante à 76 ans.

⁹ *House of Commons Debates*, vol. 1, 1890, p. 745, cité dans *MPM2*, p. 451.

Perceptions, philosophies et idéologies

John A. Macdonald

Pour comprendre dans quelle logique s'inscrivait la pensée du politicien de Kingston, il faut analyser sa philosophie politique en général. Le premier ministre conservateur se réclamait lui-même d'un pragmatisme idéologique. N'affirmait-il pas : « I am satisfied to confine myself to practical things [...]. I am satisfied not to have a reputation for indulging in imaginary schemes and harboring visionary ideas¹⁰ » ? Pourtant, ce discours gestionnaire cachait en réalité une véritable philosophie valorisant l'entreprise individuelle et la stabilité, sociale comme politique (*TPW*, p. 459-472). Sa pensée s'inscrivait en effet dans le projet d'« ordre libéral » canadien, que Ian McKay a défini comme un éloge de la propriété, de l'ordre et de « l'individu libre », qui avait toutefois pour corolaire l'exclusion de plusieurs groupes (enfants, femmes, membres de communautés culturelles, etc.) de la sphère de la citoyenneté¹¹. Ainsi, si le discours de Macdonald rejetait les idéologies, il adhérait néanmoins en bonne partie au libéralisme « victorien » de son époque.

D'autre part, sa conception de la « nation canadienne » mérite d'être examinée. Celle-ci semble en effet s'être construite sur la base de l'anglophilie et de l'anti-américanisme. Même si les motifs ayant conduit Macdonald à adhérer au projet confédératif semblaient essentiellement techniques, il se consacra après 1867 à faire du Canada une petite Grande-Bretagne, véritable antithèse

¹⁰ *Province of Canada Debates*, 1865, p. 1002., cité dans Rod Preece, « The Political Wisdom of Sir John A. Macdonald », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 17, n° 3, 1984, p. 465. Désormais, les références à l'article de Preece seront indiquées par le sigle *TPW*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

¹¹ Ian McKay, « The Liberal Order Framework: A Prospectus for a Reconnaissance of Canadian History », *The Canadian Historical Review*, vol. 81, n° 4, décembre 2000, p. 621-625. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *LOF*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

des États-Unis républicains (*TPW*, p. 475-476). Cette mentalité s'inscrit d'ailleurs parfaitement dans le moule libéral canadien, qui se voulait un contrepoids modéré au républicanisme états-unien et qui considérait « l'homme britannique » comme l'individu libre par excellence à partir duquel devait en quelque sorte se formater la nation canadienne (*LOF*, p. 625, 639).

Mais qu'en est-il de sa vision des Canadiens français, selon les analyses déjà effectuées sur la question ? Selon Eugénie Brouillet¹², experte de l'histoire du droit constitutionnel, le projet confédératif était pour le premier ministre une solution « à court terme », puisque l'identification des Canadiens français à la nouvelle nationalité « canadienne » allait faire disparaître leur besoin de conserver des pouvoirs provinciaux. Pour Patricia K. Wood, spécialiste des identités nationales et du développement des citoyennetés, l'ambition de Macdonald était donc bel et bien d'édifier un peuple nouveau qui respecterait les Canadiens français, mais qui les amènerait à adopter l'identité pancanadienne émergente, au service de la classe dominante anglophone et libérale :

Claiming “Canadian” for themselves, the Tories and their supporters attempted to seize ideological control of the nation. Before [...], to be British was to identify with the ruling class. Confederation created a new, more local central power associated with “Canadian,” and those in power decided to take the label for themselves¹³.

En effet, le but ultime de Macdonald était de créer une unité canadienne basée sur la britannicité, point final. Toute tentative de s'éloigner de l'esprit britannique, comme le patriotisme républicain de Papineau ou l'autonomisme nationaliste de Mercier,

¹² Eugénie Brouillet, *La négation de la nation : L'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*, Québec, Septentrion, coll. « Cahiers des Amériques », vol. 12, 2005, p. 193-195.

¹³ Patricia K. Wood, « Defining “Canadian”: Anti-Americanism and Identity in Sir John A. Macdonald's Nationalism », *Journal of Canadian Studies*, vol. 36, n° 2, 2001, p. 66.

n'avaient absolument pas leur place dans ce projet (*TPW*, p. 468-478). La politologue J. K. Johnson, spécialiste des politiciens canadiens du XIX^e siècle, abonde dans le même sens et souligne la tendance « anglocentriste » de Macdonald : « Son nationalisme est avant tout celui du Canada central et du Canada anglais. Son intérêt pour le Québec n'est que politique » (*MJA*). Cette position s'inscrivait dans le processus de consolidation des partis qui marquait la scène politique canadienne de l'époque et dans lequel l'intérêt électoral cristallisait, au Canada anglais, un discours antifrçais, et au Canada français, un discours francophile. Et si le nationalisme de Macdonald était « anglophile », c'est aussi parce qu'il s'inscrivait dans la montée du nationalisme et de l'impérialisme britannique qui survenait à la même période¹⁴. Au Canada, ce nationalisme britannique se teintait d'ailleurs de libéralisme « classique » de type anglais, dans lequel les catholiques faisaient office de « libéraux en probation », ce qui, dans le langage de l'époque, pouvait aussi bien signifier « Canadiens en probation », d'où l'idée de redéfinir les franco-catholiques à partir d'une nouvelle citoyenneté britannique et libérale (*LOF*, p. 625).

Mais les francophones n'étaient pas la seule minorité au Canada ; il y avait aussi, notamment, les Amérindiens. Donald B. Smith et Nelle Oosterom, spécialistes des relations entre le gouvernement et les autochtones, soulignent que Macdonald a été l'un des principaux architectes de la politique des réserves et des pensionnats. L'historien James Daschuk soutient par ailleurs que, désireux de faire passer le chemin de fer jusqu'au Pacifique, le premier ministre avait choisi d'affamer les Amérindiens de l'Ouest pour les contraindre à libérer le territoire des Plaines. Toutefois, Macdonald fut aussi celui qui accorda le droit de vote aux Amérindiens habitant les vieilles provinces, signe d'une certaine flexibilité politique. Dans le même ordre d'idées, l'homme politique avait noué de très bonnes relations avec certains chefs

¹⁴ Louk Hagendoorn et coll., *European Nations and Nationalism*, New York, Routledge, 2000, p. 65-70.

amérindiens¹⁵. Néanmoins, la position de Macdonald s'inscrivait encore une fois dans la mentalité libérale anglo-canadienne de l'époque, où toute collectivité s'éloignant de l'esprit libéral et britannique devait être réduite, rééduquée ou exclue (*LOF*, p. 625, 637).

Selon certains, les Chinois constituent un autre groupe ethnique ayant subi le « racisme » de Macdonald. Ce dernier avait effectivement légiféré contre l'accès au droit de vote pour les « mongoloïdes » et avait bel et bien favorisé l'exploitation de travailleurs « jaunes » pour construire le chemin de fer transcanadien. Apparemment, c'est leur manque de « britannicité » qui inclinait Macdonald à les considérer comme une classe de citoyens « à part ». Par la suite, les conservateurs imposèrent des taxes d'entrée aux Chinois pour ralentir leur immigration. Toutefois, plusieurs historiens considèrent avec Richard Gwyn qu'il s'agissait de mesures assez timides pour l'époque. Laurier, par exemple, multiplia par dix cette taxe (*MJA*).

Le monde politique canadien

John A. Macdonald n'évoluait pas seul dans le monde politique canadien. Pour comprendre le poids de ses positions, il convient de les comparer avec celles des autres acteurs de l'époque. George Brown, dont il a été question précédemment, était traditionnellement très hostile aux francophones, qu'il jugeait privilégiés par rapport aux protestants anglophones. Il était appuyé en cela par la plupart des journaux ontariens. C'est pour écarter les francophones du Canada-Est de l'administration de l'Ouest que Brown faisait la promotion du projet confédératif. Entre 1863 et 1867, les *Grits*, désireux de faire adhérer le Canada français au projet de confédération, devinrent soudainement plus francophiles¹⁶. Mais dès l'adoption de l'Acte de l'Amérique du

¹⁵ Donald B. Smith et Nelle Oosterom, « Worlds apart », *Canada's History*, vol. 97, n° 5, 2017, p. 30-37.

¹⁶ Jean-François Caron, « Aux sources de l'esprit fédéral canadien : George Brown, le fédéralisme canadien et le principe d'autodétermination », *Bulletin*

Nord britannique, ils reprirent leurs vieilles habitudes. Macdonald n'était donc pas le seul à adapter son attitude envers les francophones aux circonstances politiques.

D'autre part, le chef des Rouges Antoine-Aimé Dorion s'opposait à la Confédération, qu'il suspectait de n'être que le déguisement d'une centralisation des pouvoirs entre les mains des anglophones. George-Étienne Cartier, quant à lui, souhaitait tout comme Macdonald voir se former un « nouveau peuple » et se constituer un pouvoir central fort. Comme pour les autres Bleus du Québec, Cartier désirait cependant que ce nouveau peuple soit défini par un certain pluriculturalisme. Dans cette optique, il voulait que le nouveau Dominion respecte la culture francophone¹⁷. La vision d'Honoré Mercier a également déjà été explicitée : mais si Mercier, autonomiste et nationaliste canadien-français, dénonçait le gouvernement Macdonald et même celui de Londres, la plupart des autres politiciens québécois étaient bien plus modérés. Laurier, lui, défendait aussi les francophones, mais une fois au pouvoir, il fit de nombreuses concessions aux anglophones au détriment des minorités de langue française¹⁸.

Enfin, qu'en est-il de l'opinion populaire ? Comment Macdonald était-il perçu au sein de la population canadienne-française ? Globalement, cela est difficile à évaluer. De 1867 à 1891, dans les élections fédérales, la population québécoise vota conservateur dans une marge variant entre 47 % et 56 %, proportions similaires à celles qu'obtinrent les libéraux. Bien sûr, ces scores ne sont pas

d'histoire politique, vol. 16, n° 2, 2008, p. 303-314, [en ligne] <https://www.bulletinhistoirepolitique.org/le-bulletin/numeros-precedents/volume-16-numero-2/aux-sources-de-l'esprit-federal-canadien-george-brown-le-federalisme-canadien-et-le-principe-d'autodetermination/>, page consultée le 6 novembre 2017.

¹⁷ Jean-François Caron et Marcel Martel, *Le Canada français et la Confédération : fondements et bilan critique*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Démocratie et institutions parlementaires », 2016, p. 29-54.

¹⁸ Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, Nouv. éd. ref. et mise à jour, Montréal, Boréal, coll. « Boréal compact », 1989, t. II, p. 330-338.

des référendums sur la politique de Macdonald, les Bleus étant dotés d'organisations locales et de ministres canadiens-français influents. En dehors du « moment » Mercier et de l'affaire Riel, la plupart des Québécois n'exprimaient ni animosité ni affection particulière à l'égard de Macdonald : pour eux, il s'agissait essentiellement d'un politicien anglophone éloigné de leurs préoccupations immédiates, qui étaient alors surtout prises en charge par les pouvoirs locaux¹⁹.

Bilan

Synthèse de la biographie et des débats idéologiques

En fin de compte, comment les idées politiques de Macdonald expliquent-elles son parcours biographique ? D'abord, il semble bien que ce soit l'esprit pragmatique de Macdonald qui l'ait incité à mettre de l'avant sa stratégie de séduction des électeurs canadiens-français. En effet, Macdonald voyait cela comme un moyen de renverser l'hégémonie libérale-réformiste. Il n'en reste pas moins que cette stratégie ne fut efficace qu'à l'époque où l'antifrançais George Brown occupait l'avant-scène. Ainsi, sans être francophile, Macdonald représentait tout de même une figure plus modérée que son adversaire *Grit* et sa tendance « profrançaise » s'inscrivait en cela dans le phénomène de consolidation des partis politiques pancanadiens, qui cherchaient à asseoir et à accroître leur base électorale.

Durant la négociation du projet confédératif, le premier ministre conservateur avait manifesté une forte tendance centralisatrice. Cependant, par tolérance et par pragmatisme, il prévoyait accommoder les Canadiens français en donnant quelques pouvoirs au Québec à titre de gouvernement provincial. Cet accommodement, cependant, semble n'avoir été pour lui qu'une solution temporaire, puisqu'il escomptait que les gouvernements provinciaux perdraient tout pouvoir réel au fur et à mesure qu'une

¹⁹ Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, ouvr. cité, p. 333-340.

identité libérale « d'inspiration britannique » effacerait les sentiments identitaires distinctifs propres à chaque province. De plus, les francophones hors Québec ne furent pas satisfaits par la Confédération, puisque, en tant que minorité culturelle, ils ne pouvaient pas jouir des mêmes privilèges que les Anglo-Québécois, notamment en ce qui concerne les écoles²⁰.

Enfin, dans la foulée de la crise des Métis et des querelles entre le fédéral et les provinces, Macdonald fit preuve d'une plus grande modération que la plupart des députés et des journaux ontariens. Il appliqua néanmoins sur toute la ligne le programme promu par le Canada anglais : ouverture de l'Ouest aux colons anglophones, répression des Métis, approbation de la pendaison de Riel, tolérance à l'égard de l'interdiction des écoles catholiques, etc.

Synthèse de la perception des différentes minorités

À la lumière des données et analyses précédentes, il est possible de comprendre comment Macdonald envisageait les minorités culturelles. Si les Canadiens anglais occupaient la place centrale de « sa » nation canadienne, ce n'était pas le cas des Canadiens français. Bien sûr, les francophones étaient globalement tolérés, mais à condition qu'ils se comportent comme de bons sujets britanniques et qu'ils adhèrent au libéralisme politique anglais. Ces critères s'appliquent aussi à la perception que Macdonald avait des Asiatiques, considérés différemment en raison de leur apparente incompatibilité avec « l'esprit britannique ». Son traitement et ses déclarations portant sur les Amérindiens portent à croire qu'il voyait l'Ouest comme une *terra nullius*, où les autochtones devaient être écartés au profit des propriétaires plus conformes à cet « esprit britannique ». Toutefois, la création des pensionnats et l'octroi du droit de vote aux Indiens des vieilles provinces montrent que Macdonald croyait dans la possibilité de « britanniser » les Amérindiens. Bref, la « britannicité », qui incluait au Canada, d'après Ian McKay, l'adhésion au libéralisme

²⁰ David Chennells, *The Politics*, ouvr. cité, p. 150-160.

britannique, est à peu près le seul critère élevant ou abaissant une ethnie dans la conception nationale de Macdonald.

Conclusion

Somme toute, Macdonald percevait les Canadiens français d'abord comme un groupe culturel distinct dont il fallait tenir compte par pur réalisme politique. Toutefois, il s'avérait plutôt ouvert à leur assimilation dans les provinces anglophones, notamment par intérêt politique, mais aussi conformément à l'esprit nationaliste et libéral dans lequel il évoluait (*LOF*, p. 636). L'hypothèse de départ, qui proposait que Macdonald était strictement motivé par un pragmatisme électoral et économique, n'était donc pas entièrement fautive. Néanmoins, il se dégage de tout cela une tendance lourde : celle de la prédominance de la « britannicité libérale » comme critère fondamental de respectabilité.

En effet, tout bien pesé, Macdonald était assez « anglocentriste ». Rien d'étonnant dans un contexte d'essor de l'impérialisme britannique. Macdonald rejetait ou tolérait les groupes minoritaires selon leur degré de britannicité et, à cet égard, il ne fait pas figure d'« original » par rapport aux autres politiciens anglophones, d'autant plus que ces groupes ethniques portaient parfois des projets politiques distincts du libéralisme classique à l'anglaise (humanisme civique des Patriotes, tribalisme amérindien, ultramontanisme, etc.) (*LOF*, p. 631). D'autre part, l'émergence des partis politiques força les anglophones à prendre en considération l'électorat francophone, ne serait-ce que d'un point de vue discursif. Mais malgré tout, pour lui comme pour la plupart des autres hommes politiques de l'Empire, les Canadiens français, les Métis et les Amérindiens n'étaient pas des éléments pouvant, de manière recevable et légitime, définir le nouveau Dominion. Au contraire, il s'agissait de groupes appelés à se redéfinir. Cette position peut, en vertu du contexte de l'époque, passer pour ouverte envers les minorités ethniques, puisque Macdonald jugeait leur « britannisation » possible – exception faite des Chinois. L'hypothèse de départ était donc très incomplète : sa perception

des Canadiens français répondait à une idéologie précise, et non pas aux seules circonstances politiques.

Au final, une interrogation émerge de cette analyse : étant donné que les provinces maritimes et l'Ontario avaient souhaité l'établissement d'une confédération tout autant que le Québec, pourquoi le biculturalisme fut-il le seul argument mis de l'avant par Macdonald pour justifier le modèle fédéral ? Après 1867, ce n'est pas le Québec, mais bien la Nouvelle-Écosse qui protesta la première contre l'ingérence d'Ottawa dans ses pouvoirs. Et l'Ontario n'a-t-il pas prouvé assez souvent son « régionalisme » ? Se pourrait-il que Macdonald ait mis l'accent sur l'enjeu culturel d'abord et avant tout pour masquer les divisions importantes qui existaient entre les colonies anglo-canadiennes ? L'étude du rapport que Macdonald entretenait avec les régionalismes anglophones permettrait probablement de mieux comprendre son rapport aux Canadiens français et à toutes les autres minorités culturelles.